

Le 28 juin 2021 à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la Ville du Kremlin-Bicêtre se sont réunis à l'Espace André-Maigné, sous la présidence de M. Jean-Luc Laurent, Maire, pour tenir la séance à laquelle ils ont été convoqués, individuellement et par écrit, le 16 juin 2021.

Membres présents :

M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme COURDY, Mme THIAM, Mme CHIBOUB, M. HEMERY (jusqu'à 23 heures 20), Mme COUTO, M. RUGGIERI (à partir de 22 heures 25), M. ZINCIROGLU, Mme EL KRETE

Membres représentés :

M. BOUFRAINE par M. GIBLIN, Mme ÉTIENNE par Mme GESTIN, Mme BADOUC par Mme BOCABEILLE, Mme BRICOUT par M. HASSIN, M. CHIAKH par Mme MUSEUX, M. TAPA par Mme AZZOUG, M. TRAORÉ par Mme GESTIN, M. KHIAR par M. GIBLIN, Mme DEFRANCE par M. RAYMOND, M. RUGGIERI par M. ZINCIROGLU (jusqu'à 22 heures 25), M. HEMERY par Mme AZZOUG (à partir de 23 heures 20)

Membres absents :

M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI

Secrétaire de séance :

Mme COURDY

Le quorum étant atteint, le Conseil peut valablement délibérer.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous propose de désigner un secrétaire de séance. Je reçois la candidature de Mme Courdy. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 0

Jean-Luc LAURENT, Maire

Mme Courdy est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

Je vous donne quelques points d'information. Je dois d'abord vous préciser que la séance du Conseil Municipal, étant donné la législation relative au Covid, ne se tient pas dans la salle habituelle du Conseil Municipal mais ici même, à l'Espace André-Maigné afin d'offrir les meilleures conditions de tenue de réunion du point de vue des règles de distance sociale. Conformément à la législation sur le Covid et comme pour chaque séance, j'ai écrit à Mme la Préfète du Val-de-Marne pour solliciter son accord sur le fait que le Conseil Municipal se tienne en dehors du lieu de séance habituel, c'est-à-dire la Mairie. J'ai reçu une approbation tacite de sa part. À la différence des séances précédentes, le public est invité à assister à la séance. Auparavant, il ne pouvait être assuré le caractère public de la séance du Conseil Municipal que par sa transmission par internet et sur les réseaux sociaux au regard de la législation liée au Covid. Étant donné qu'il n'y a plus de couvre-feu, les séances peuvent avoir lieu en présence du public. Nous avons laissé ouvertes les portes de la salle afin d'assurer la ventilation nécessaire ainsi qu'il est recommandé.

Je rappelle aussi que les élus peuvent être détenteurs de deux pouvoirs dans le cadre de la législation liée au Covid. Il nous est en effet demandé de prévoir une présence allégée des élus dans les séances du Conseil Municipal. Le nombre de pouvoirs pouvant être portés par un élu est passé d'un à deux, ce qui est toujours le cas pour les séances actuelles. Je salue les élus qui restent derrière leur écran pour suivre nos travaux afin de répondre aux normes de précaution.

Un autre point d'information. Le centre de vaccination est toujours actif au Kremlin-Bicêtre. Le nombre de personnes qui y sont vaccinées continue à augmenter. Davantage de doses sont attribuées au Kremlin-Bicêtre.

Le rythme est actuellement de 800 vaccinations par semaine. L'accueil se fait évidemment toujours par inscription sur la plateforme Doctolib, conformément aux règles fixées par l'Agence Régionale de Santé et la Préfecture, ainsi que par téléphone en établissant, en tant que de besoin, une liste d'attente qui permet assez rapidement de répondre positivement aux demandes de vaccination.

Je vous livre un autre élément d'information sans attendre la clôture du Conseil Municipal. La prochaine séance du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 16 septembre, soit à l'Hôtel de Ville, soit ici, selon les normes qui seront fixées par la Préfecture et la législation relative au Covid.

Je vous rappelle que la municipalité a prévu un compte rendu annuel d'action jeudi 1^{er} juillet prochain à l'école Charles-Péguy à partir de 19 heures. Cette réunion publique de compte rendu annuel d'action de l'équipe municipale répond à un engagement pris pendant les élections municipales. Nous nous y tenons et nous le ferons quasiment à la date anniversaire. Le public et les Kremlinois, au-delà des conseillers municipaux, sont naturellement invités pour cette réunion d'information, d'échanges et de débat sur ce qui a été fait et sur ce qu'il conviendrait de faire dans la période à venir.

Par ailleurs, j'ai été saisi par des habitants de Victor-Hugo, conformément au règlement intérieur, pour une prise de parole sur la délibération concernant la place Victor-Hugo. J'ai accepté de donner la parole à un représentant des habitants après la présentation du projet de délibération par M. Raymond.

Nous passons à l'approbation du procès-verbal de la séance du 27 mai 2021. Y a-t-il des observations sur le projet de procès-verbal ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité. Nous passons au premier rapport.

N° 2021-061. LABELLISATION DEFINITIVE DE L'OPERATEUR MUTUELLE COMMUNALE KREMLINOISE

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (*Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun*)

Chers collègues, j'ai envie de dire : promesse tenue. Dès notre premier bouclier communal, cette idée de mutuelle faisait partie des points sur lesquels nous voulions agir. Cette création par la majorité municipale ne met aucunement en jeu les finances de la Ville. En effet, la Ville est simplement un effecteur entre les Kremlinois et cette mutuelle.

Même si le travail relatif à cette mutuelle a été fait antérieurement, celle-ci prend aujourd'hui encore plus de valeur du fait de la crise du Covid. Sur le plan médical, de nombreuses personnes précaires et exclues, quel que soit leur âge, personnes âgées ou enfants, présentent souvent des besoins qui ne sont pas couverts du fait de l'absence de mutuelle. Plus encore, les Kremlinois touchés par le Covid prolongé ont besoin de rééducation avec des kinésithérapeutes, des spécialistes pour aider à retrouver l'odorat et le goût, voire des hospitalisations pour réapprendre à marcher.

Sur le plan social, l'accès à une mutuelle raisonnable permet à celles et ceux qui en sont dépourvus et qui dépensent des sommes exagérées d'en bénéficier. En résumé, cette mutuelle permet aux contractants d'envisager avec plus de sérénité les inéluctables accidents de la vie.

En avril 2021, le Conseil Municipal a voté la mise en place d'une mutuelle communale. Un appel à concurrence a été fait.

Nous avons 3 réponses (AESIO, Mutuelle Familiale et MMEI). Comme je l'ai déjà dit, la municipalité n'est qu'un intermédiaire entre les Kremlinois et la mutuelle qui va contracter directement avec les usagers.

Une commission de labellisation s'est réunie en juin 2021 à l'Hôtel de Ville. En fonction des rapports rédigés par les services (vous trouverez en annexes 1 et 2 les différents critères ayant permis de choisir la mutuelle), la commission a décidé à l'unanimité de choisir la MMEI qui présente le meilleur équilibre entre le tarif et les garanties proposées. Cela concerne en particulier les garanties proposées aux personnes de 66 ans et plus. En effet, les autres mutuelles augmentent très sensiblement les tarifs en fonction de l'âge.

Nous avons donc choisi cette mutuelle. Le programme à venir consistera à rencontrer la MMEI, à faire part de nos impératifs concernant les offres et de quelques précisions. Nous espérons pouvoir très rapidement mettre en place cette mutuelle communale. Au vu de ce rapport, je vous propose que nous puissions voter la labellisation définitive de l'opérateur de la mutuelle communale kremlinoise.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Mesdames et messieurs les élus du Conseil Municipal, mesdames et messieurs les habitants du Kremlin-Bicêtre, monsieur le rapporteur, cette délibération que vous nous présentez, monsieur Hassin, démontre très bien la façon dont la municipalité, conduite par M. Laurent, gère les choses.

Rappelons l'origine même de votre volonté de créer une mutuelle communale. Il s'agit d'apporter une aide à celles et ceux qui n'ont pas de mutuelle et à des prix compétitifs. Où est passé l'objectif ? Je suis actuellement sur la page 7 du rapport d'analyse des offres. On peut très vite se rendre compte que les tarifs proposés ne répondent pas à l'objectif que vous visez. Avez-vous vu les prix mensuels ? Tout cela confirme les propos de notre Groupe Ensemble Changeons Le KB que l'on a tenus lorsque vous nous présentiez ce projet dans l'une des précédentes délibérations. La consultation des tarifs mensuels montre que cela n'aidera personne. C'est un challenge de plus que vous ratez. C'est une promesse de plus que vous tenez à demi-mot et dont vous n'atteignez pas l'ambition. Nous commençons à compter beaucoup d'échecs, monsieur Laurent, parmi les projets que vous tentez de présenter. J'ai hâte de voir la suite, s'il y en a une. En tout cas, nous ne voterons pas pour une mutuelle qui est censée être compétitive et qui est trop onéreuse pour les habitants qui en ont besoin. Nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Jacques HASSIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la santé, aux handicaps et à l'insertion (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je partage étonnamment une partie de votre propos. Nous avons fait un appel d'offres très large et nous n'avons reçu que trois réponses. Ce qui nous a semblé important est que chaque proposition comptait des garanties différentes avec des paniers de soins différents. Les tarifs les plus élevés de la MMEI sont en général inférieurs aux tarifs courants pour l'optique, l'audition, les soins dentaires. Je suis d'accord avec vous, j'aurais préféré avoir des offres de mutuelle moins onéreuses. Il n'empêche que, par rapport au marché, ces garanties me paraissent compétitives. Non seulement les personnes qui n'ont pas de mutuelle mais aussi les personnes âgées qui payent des surtaxes en fonction de leur âge pourraient trouver avantage à cette mutuelle communale. Pour le reste, nous avons ce projet depuis très longtemps et nous l'avons mis en place. Il n'est pas parfait, je veux bien vous le concéder, mais il a le mérite d'exister. Selon moi, cela représente une avancée pour les Kremlinois, notamment ceux suivis au CCAS qui paient des tarifs de mutuelle largement supérieurs à ceux qui se trouvent dans l'annexe 2.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce projet de mutuelle nous permet de tenir un engagement et d'améliorer la situation en termes de couverture à des prix intéressants selon la commission qui a étudié les propositions des différents postulants. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au dossier suivant.

N° 2021-062. CONSULTATION DES KREMLINOIS SUR L'AVENIR DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU

Jean-Luc LAURENT, Maire

À plusieurs reprises depuis le début du mandat, nous avons déjà délibéré au Conseil Municipal afin de donner notre avis afin que la Ville se positionne en faveur d'une régie publique de l'eau. Antérieurement, il y avait eu des délibérations en ce sens. Notre Ville fait donc partie des 9 communes engagées dans le processus de mise en œuvre d'une gestion publique de l'eau (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Ivry-sur-Seine, Kremlin-Bicêtre, Orly et Vitry-sur-Seine). Ces communes ont fait ce choix au sein de l'intercommunalité de l'établissement public territorial Grand Orly-Seine-Bièvre. D'autres communes ont fait ce choix au sein de la Métropole du Grand-Paris, notamment les communes d'Est Ensemble en Seine-Saint-Denis.

Pour les communes concernées, dont Le Kremlin-Bicêtre, il s'agit de saisir l'opportunité offerte par les évolutions législatives récentes. L'établissement public territorial a en effet été substitué au SEDIF (Syndicat des Eaux d'Île-de-France) qui exerçait la compétence « eau » pour le compte des villes et notamment des 9 communes. L'établissement public territorial est devenu l'autorité responsable du service de l'eau dans ce périmètre. Pour garantir la continuité du service et permettre aux 9 communes de rester maîtresses de leur destin en matière d'eau potable, une convention de transition pour prolonger temporairement la délégation de compétence a été signée avec le SEDIF.

Le SEDIF a pris une délibération le 17 décembre 2020 qui acte la fin de cette convention au 31 décembre 2020. Depuis, Grand Orly-Seine-Bièvre a repris la responsabilité du service public de l'eau potable pour les 9 communes. Une convention de gestion provisoire a été signée et reprend les termes de la précédente convention de coopération jusqu'au 30 septembre 2021. La reprise effective de la responsabilité du service public de l'eau potable est reportée au 1^{er} octobre 2021. La fin de cette convention impose qu'un choix soit fait sur le maintien ou la sortie du SEDIF.

Soit Grand Orly-Seine-Bièvre exercera désormais la compétence « eau potable » sur le territoire des 9 communes et les biens mis à disposition du SEDIF devront lui revenir en pleine gestion conformément aux dispositions de l'article du Code général des collectivités territoriales ; soit Grand Orly-Seine-Bièvre réadhérera au SEDIF pour le compte des communes qui le souhaitent.

Par ailleurs, un contrat de délégation de service public a été conclu par le SEDIF avec la société VEDIF. Ce contrat est en cours d'exécution jusqu'au 31 décembre 2023 et couvre le territoire des 9 communes. La continuité du service public est donc assurée par cette délégation de service public jusqu'à cette date.

Je vous rappelle que le Conseil Territorial a décidé, par les délibérations du 23 décembre 2020, tout d'abord d'approuver la création d'un budget annexe « eau potable » au 1^{er} janvier 2021 pour les 9 communes concernées (Arcueil, Cachan, Chevilly-Larue, Fresnes, Gentilly, Le Kremlin-Bicêtre, Ivry-sur-Seine, Orly et Vitry-sur-Seine) dans la perspective de la reprise du service public de l'eau potable et, le cas échéant, de la création d'une régie publique de l'eau potable. Par ailleurs, par ces délibérations, le Conseil territorial a approuvé, sur le territoire des mêmes communes pour la part VEDIF (Véolia Île-de-France) à partir du 1^{er} janvier 2021, une grille tarifaire du service public de l'eau et le règlement de service mis en œuvre dans le cadre de la délégation de service public des tarifs d'eau potable et de ses avenants. Enfin, le Conseil Territorial a ainsi approuvé pour le territoire des 9 communes le montant de la part VEDIF pour la part collectivité des tarifs d'eau potable. Il convenait de prendre une délibération en ce sens.

Le Conseil Territorial a décidé la création d'une structure chargée, sur le territoire des 9 communes concernées, des missions relatives à la négociation des conditions de sortie du SEDIF et, en particulier, du partage de l'actif et du passif, à la négociation des conditions d'alimentation en eau potable par le SEDIF, à la reprise du suivi de la délégation de service public avec le VEDIF, à la gestion des recettes et des dépenses liées à la gestion de l'eau sur le territoire des 9 communes et à la préparation de la reprise de l'exploitation des ouvrages en régie à la fin de la délégation de service public en cours si l'établissement public territorial décide de poursuivre la démarche. L'exercice des missions statutaires de la régie ne sera effectif qu'à compter de la fin de la convention de gestion provisoire conclue jusqu'au 30 septembre 2021 avec le SEDIF et pourra faire l'objet d'une convention spécifique entre l'établissement public territorial et la régie.

Dans cette perspective, le Conseil Municipal est invité à organiser une consultation citoyenne des habitants au sujet du retour de la gestion publique de l'eau qui aura lieu en septembre sous la forme de cartes T qui seront distribuées aux habitants qui pourront se prononcer en indiquant s'ils sont pour ou contre le passage en régie publique de la gestion de l'eau potable.

Je vous rappelle qu'aux yeux du Conseil Municipal et, à tout le moins, de sa majorité, l'eau est une ressource précieuse qui nécessite d'être préservée, protégée notamment des logiques capitalistiques. C'est la raison pour laquelle nous considérons qu'il faut passer d'une gestion privée de l'eau à une gestion publique en régie, comme le prévoient et l'organisent de nombreuses communes en France.

Ce sont les éléments que je voulais porter à votre connaissance pour approuver cette délibération que devait vous présenter Geneviève Étienne. Je précise également que la structure mise en place a 2 représentants de la Ville du Kremlin-Bicêtre désignés par l'EPT : son Maire en exercice au titre du Conseil de Territoire et Geneviève Étienne en tant que conseillère municipale et adjointe chargée de l'écologie et de ce dossier tout particulièrement. Ces deux élus siégeront au Conseil d'Administration de la structure qui sera mise en place et constituée la semaine prochaine. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Chers collègues, mesdames, messieurs, j'ai deux questions. Qu'en est-il des communes qui refusent d'adhérer à ce nouveau service de l'eau ? Quel sera le coût des investissements pour notre commune ? Nous nous abstenons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Sur la première question, les communes qui ont fait le choix de réadhérer au SEDIF, dans le cadre de la loi NOTRe qui donnait la possibilité aux établissements publics territoriaux de la Métropole du Grand-Paris d'opter et de choisir la réadhésion dans les syndicats techniques ou de reprendre en direct la compétence, les 24 communes se décomposent en des communes qui ont choisi de réadhérer au SEDIF via le territoire et 9 communes qui ont décidé de ne pas réadhérer à ce stade, le temps de travailler à une hypothèse de mise en œuvre de la régie publique de l'eau qui entraîne des négociations avec le SEDIF. Ces négociations ont commencé sur les questions de prix, d'investissement, de reprise du patrimoine par les communes payé par les utilisateurs du service de l'eau dans le cadre du SEDIF. Nous sommes propriétaires d'une fraction des usines de production et des réseaux de distribution. Il y a donc une discussion financière de répartition qui est en cours. Je ne peux pas vous donner les éléments à ce stade. En effet, les discussions ont commencé il y a seulement une quinzaine de jours. J'étais membre de la délégation des maires qui, avec le Territoire, négocie avec le SEDIF. Je peux donc répondre que 9 communes ont choisi de ne pas réadhérer quand les autres ont choisi de réadhérer soit au SEDIF soit à une autre structure. En effet, il y a d'autres structures que le SEDIF pour les communes du territoire de Grand Orly-Seine-Bièvre.

Pour les questions financières, nous reviendrons vers le Conseil Municipal, comme nous reviendrons vers le Conseil de Territoire de Grand Orly-Seine-Bièvre quand les choses seront mûres. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (*Groupe Ensemble Changeons Le KB*)

Nous avons eu plusieurs débats au sein de ce Conseil Municipal sur l'avenir du service public de l'eau au Kremlin-Bicêtre. Je n'alimenterai pas davantage le débat et une opposition. Vous connaissez ces éléments et vous ne les prenez pas en compte. Vous ringardisez le débat et vous n'êtes que peu constructif sur le sujet.

Je ne dirai qu'une seule chose, monsieur Laurent. On constate, dans ce rapport, les villes avec lesquelles vous associez. Cela confirme véritablement votre orientation politique. Vous êtes devenu encore plus communiste qu'un communiste et, sur certains autres sujets, plus « insoumis » qu'un « insoumis ». C'est peut-être pour cela que votre majorité semble se fissurer petit à petit. Je n'aurais qu'une seule préconisation.

Si vous voulez garantir la continuité du service public, ne changez surtout pas les choses qui fonctionnent, ne privilégiez pas l'idéologie au pragmatisme et la théorie au réalisme. Nous nous abstiendrons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

J'ai deux commentaires à faire sur ce que vous dites, monsieur Zinciroglu. Comme vous le savez, j'ai un passé et une histoire, tout comme vous, d'ailleurs. Vous avez aussi votre propre histoire et votre construction de citoyen. J'ai la mienne. J'ai eu aussi une construction dans le cadre des fonctions de maire de cette commune, à nouveau depuis un an et antérieurement. Je ne sais pas si je me rapproche de telle ou telle sensibilité politique. Ce que je sais, c'est que la majorité municipale, dans sa diversité, a fait le choix de la gestion publique de l'eau lors de l'adoption après une concertation et un dialogue avec des citoyens qui sont venus à des réunions publiques. L'un de nos engagements pris devant les habitants est d'aller vers une régie publique de l'eau pour soustraire aux intérêts capitalistiques et monopolistiques la gestion de l'eau qui est très lucrative pour les intérêts privés et moins pour les usagers. Nous observons que, dans les régies qui ont été constituées, peut-être pas la première année, mais au fil des années, le coût de l'eau baisse parce qu'il est soustrait aux intérêts capitalistiques. Ce n'est pas la rentabilité et le profit qui l'emportent, mais la dimension de l'intérêt général. Au moment où on dit qu'il faut préserver la planète et assurer la transition écologique, il n'y a pas une idée plus moderne que de se préoccuper de la gestion de ce bien qui devient rare et qu'il faut préserver pour l'environnement et préserver des intérêts privés. Cet engagement a été pris par l'équipe municipale. Vous avez un autre engagement qui consiste à rester dans la logique de délégation de service public.

Quand nous avons discuté avec le SEDIF, nous n'étions pas encore dans le choix qui a été fait par le SEDIF du mode de gestion à la terminaison de la délégation de service public en cours. Ainsi que cela a été souligné dans la presse, il y avait plusieurs choix. Le choix de la régie a été éliminé. Le choix de l'allotissement géographique ou de production et de distribution a été écarté pour ne choisir une fois de plus que la délégation de service public, c'est-à-dire le fait de confier la gestion, la production et la distribution de l'eau à une société privée. C'est la décision qui vient d'être prise. Comme les maires des 8 autres communes, je me félicite d'avoir enclenché ce processus pour que les citoyens puissent choisir et que l'on puisse avoir un autre choix, c'est-à-dire le choix d'une gestion publique de l'eau soustraite aux intérêts privés. Je mets aux voix ce rapport qui vise à organiser une consultation publique sous la forme d'une votation citoyenne en septembre.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRAÏNCE)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Vous voyez que la majorité est unie sur la base d'engagements pris devant les électeurs. Nous passons au dossier suivant.

N° 2021-063. DECISION MODIFICATIVE N° 1 DU BUDGET PRINCIPAL 2021 DE LA VILLE

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, mesdames, messieurs, chers collègues, comme chaque année, le budget local est susceptible d'être modifié pour au moins deux raisons : l'ajustement ou le report. Notre intention est ici, d'une part, la reprise des restes à réaliser et, d'autre part, un ajustement du budget primitif en cours d'année au regard de l'imprévisible dans la gouvernance dont j'ai fait part lors du précédent Conseil Municipal. Ce formalisme n'est pas anodin et revêt toute son importance puisque c'est sur la base de ce budget primitif et de ces premiers arbitrages que la Ville envisage de rétablir

l'équilibre financier en fonction des aléas intervenus. Je tiens à dire qu'un budget primitif voté en décembre ne peut être ni sincère ni insincère. Il prévoit des dépenses et des recettes. Il revient ensuite aux élus de vérifier si ces dépenses et ces recettes peuvent être tenues ou de les modifier au fur et à mesure pour coller à la réalité.

En conséquence, après avoir voté lors du précédent Conseil Municipal le compte administratif qui reflète la réalité des recettes et des dépenses, la Ville doit envisager de rectifier certains postes au regard des changements opérés depuis le vote du budget primitif. Cependant, il est nécessaire de rappeler certains facteurs qui ont entraîné ces modifications dans une gestion encore imprévisible faisant front à la crise sanitaire.

Nous avons pu objectiver ces facteurs grâce au rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale qui a cette mission de collecter, d'analyser et de partager les données des finances et la gestion des collectivités locales annuellement. Le déficit des administrations locales se creuse malgré une baisse de leurs dépenses, la baisse de leurs recettes étant plus prononcée. Pour la première fois depuis cinq ans, les collectivités ont enregistré un besoin de financement et, par conséquent, les communes diminuent leur investissement de - 14,5 % (hors remboursement de dettes). Il est enregistré un allongement de délai de désendettement de presque une année supplémentaire. C'est cet en-cours de dette qui est un indicateur. Le rapport fait ressortir que les conséquences économiques et sociales ont eu des traductions parfois catastrophiques sur les finances et la gestion des collectivités locales de 2020. Le rapport de l'observatoire des finances et de la gestion publique locale spécifie que l'impact de la crise du Covid s'enregistre plus particulièrement sur l'exercice 2021 avec des pertes de recettes représentant 10 % de l'épargne brute. Lors de la présentation du compte administratif, nous avons fait ressortir le tableau des dépenses engagées relatives aux précautions sanitaires. Le coût s'élève à 1,6 M€, seulement compensé par l'État à hauteur de 400 K€.

D'un côté, les recettes fiscales sont impactées par la crise du Covid tandis que, d'un autre côté, la Ville apporte un accompagnement à un soutien important dans divers domaines particulièrement touchés, ce qui l'a conduite à effectuer de nouveaux achats en matériels, en prestations spécifiques, en interventions d'urgence auprès du tissu économique ou à destination des plus précaires.

La délibération montre que la section de fonctionnement enregistre une somme excédentaire de 4 862 878 €, avec un réajustement des dépenses à hauteur de 2 832 858 €. Par ailleurs et de façon globale, en fonctionnement et en investissement, nous enregistrons des dépenses imprévues ou plus importantes parmi lesquelles la création du centre de vaccination, la sécurisation et la mise aux normes de bornes incendie, l'étanchéité de l'école maternelle Suzanne-Buisson, les subventions pour les associations, les achats de produits pour la crise sanitaire, le bionettoyage sur les établissements publics dont les écoles, le renforcement de la sécurité avec la vidéo protection, le développement commercial, les aménagements urbains (Lech-Walesa notamment, héritage de la municipalité précédente), mais aussi des charges imprévues (la dépense due aux places de stationnement neutralisées et non payées par Gentilly, le remboursement de la CAF sur la base de l'activité réelle des établissements de la Ville). Un virement à la section d'investissement de 1,5 M€ est nécessaire face notamment à la baisse des subventions en investissement. Je vous demande, chers collègues du Conseil Municipal, d'approuver cette délibération et de prendre en compte les modifications ainsi présentées dans celle-ci et détaillées dans l'annexe budgétaire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames, messieurs, cette décision modificative du budget principal va dans le sens d'un travail de suivi sérieux et équilibré. Il est la preuve de l'adaptation budgétaire de la Ville aux circonstances particulières du contexte actuel, comme il a été rappelé par Mme Fourcade (par exemple, l'inscription de 356 K€ pour la mise en œuvre du centre de vaccination et le respect du protocole sanitaire).

Par ailleurs, la DM va dans le sens d'un soutien plus fort à la réalisation de nos engagements également rappelés dans la présentation de la délibération, comme aménager une ville plus belle et plus sûre pour l'ensemble des Kremlinois, qui va dans le sens d'une écologie plus concrète. Je pense, par exemple, à la subvention liée à l'achat de vélos ou de trottinettes électriques. Je vous ferai l'économie de la liste de tous les projets à réaliser, mais l'idée générale est bien de rappeler que c'est un budget de confiance, un budget adapté à la réalité du terrain et aux besoins, un budget qui va dans le sens d'une ville plus attractive et plus dynamique pour l'ensemble des Kremlinois. Ainsi, nous félicitons la municipalité à travers son adjointe pour le travail qui a été réalisé.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. En remerciant les services et Catherine Fourcade pour le travail réalisé, je vous rappelle que nous avons pu adopter en mai, plus tôt que d'habitude, le compte administratif de la commune qui reflète l'exécution budgétaire de l'exercice 2020. Habituellement, cet examen du compte administratif a lieu en juin. Nous avons pu le faire avec un mois d'avance. Cela a représenté un travail important. Cela a permis à l'équipe municipale et à Catherine Fourcade de travailler avec les services sur les propositions et de faire des arbitrages d'ajustement du budget. Il s'agit ainsi d'abord de répondre à l'enjeu de la crise sanitaire qui nécessite des dépenses supplémentaires, de l'ordre de 356 K€, nécessaires pour le centre municipal de vaccination. À ce stade, il y a eu un fonds d'amorçage de l'État de 50 K€ pour le centre de vaccination, comme dans toutes les communes concernées. C'est aussi fonction des dépenses constatées. À ce stade, nous avons prévu 356 K€ de dépenses supplémentaires (centre de vaccination et besoins annexes). Des recrutements sont intervenus. Pendant un moment, le centre de vaccination a fonctionné avec des redéploiements d'agents issus de différents services. Ce temps est révolu avec la fin du couvre-feu et le retour à une vie un peu plus normale et une activité plus importante des services. Cela se traduit par des embauches. En lien avec le bouclier communal, nous avons pu procéder à des recrutements d'étudiants ou de personnes qui recherchaient un travail. Cela permet d'offrir un travail pour accueillir, soit téléphoniquement soit physiquement, les personnes dans le cadre de la vaccination. C'est donc un engagement important de la Ville, apprécié de nos concitoyens kremlinois.

Il y a aussi quelques éléments que je voulais pointer et souligner. Il y a des délibérations que l'on va examiner un peu plus tard, notamment concernant des travaux relatifs à des squares et qui ont fait l'objet de concertations. Ces travaux vont passer maintenant à une phase de réalisation d'ici la fin de l'année. Une acquisition, qui sera également proposée, nécessite d'adopter une délibération présentée par Frédéric Raymond pour l'acquisition d'un dernier lot permettant un nouvel espace vert devant les écoles Charles-Péguy et Robert-Desnos. Je rappelle que ce projet a été inscrit dans les projets d'urbanisme de la ville en 1985. Aucune acquisition ne s'est faite par expropriation mais uniquement de gré à gré. Les maires successifs ont maintenu cette orientation de ne pas procéder à des expropriations. Nous voyons bien que l'habitat qui existe est particulièrement dégradé. Nous avons dû prendre des mesures pour préserver les risques de squat. Nous allons pouvoir envisager maintenant la démolition et l'élaboration d'un projet qui sera une amélioration de la coulée verte dans la ville.

Il y a eu des demandes des habitants du quartier Victor-Hugo d'installer une caméra de vidéo protection supplémentaire. C'est le cas aussi dans le quartier des Hauts-Martinets. Trois matériels de vidéo protection vont donc être acquis. Les sommes correspondantes sont inscrites à ce budget. Un certain nombre de travaux seront réalisés, comme la poursuite de l'engagement pris par la Ville concernant l'amélioration du commerce local et la sauvegarde du commerce de proximité avec des crédits supplémentaires qu'il est proposé d'inscrire, ainsi que l'a dit Catherine Fourcade, pour des acquisitions commerciales lorsqu'il y a des cessions de fonds de commerce. Il s'agit ainsi de maîtriser l'avenir et de retrouver qualité et diversité commerciales. Une première acquisition est intervenue rue du Général-Leclerc. Il s'agissait d'une ancienne crêperie. Ce fonds de commerce a été acquis par la Ville. D'autres préemptions envisagées ont fait l'objet d'une prise de décision sur la ville pour s'opposer à des projets qui ne répondent pas, à nos yeux, aux besoins de la ville dans la période actuelle. Cela nécessite évidemment des crédits qui sont inscrits au budget supplémentaire.

Je précise qu'avec Corinne Bocabeille et Toufik Khiar, nous menons un travail pour rechercher des partenaires afin de nous doter, dans le cadre d'un partenariat, d'un d'outil de portage foncier et d'une société d'économie mixte qui intervient dans d'autres communes. Nous sommes en discussion pour qu'elle nous accompagne dans la gestion de reprise des fonds de commerce afin de les requalifier et de les remettre sur le marché. Ce travail est en cours. Sans nul doute, le Conseil Municipal connaîtra les conclusions du diagnostic qui a été lancé et qui fera l'objet sans doute d'une convention examinée lors d'une prochaine séance afin de permettre d'aller au-delà du dispositif voté il y a plusieurs années par le Conseil Municipal qui nous autorise à faire des préemptions commerciales.

Je voulais préciser ces quelques modalités après l'intervention de Catherine Fourcade. Je vous propose d'approuver cette décision budgétaire modificative qui vaut, comme on le dit techniquement et financièrement, budget supplémentaire de la collectivité. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRAÏNCE)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Je rappelle qu'il y a 6 absents qui seront mentionnés au procès-verbal pour chacune des délibérations. Nous passons au dossier suivant.

N° 2021-064. DELIBERATION AUTORISANT MONSIEUR LE MAIRE A DONNER UN AVIS FAVORABLE A L'ENGAGEMENT D'UNE PROCEDURE DE MODIFICATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) PAR L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE ET AUX OBJECTIFS ET MODALITES DE CONCERTATION PREALABLE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames et messieurs, chers collègues, je ne reprendrai pas le rapport dans son intégralité textuellement. Ce rapport très complet vous a été remis. Je suis certain que vous en avez fait une lecture assidue. J'en ferai un résumé. Je vais vous présenter cette autorisation d'émettre un avis favorable à la modification de notre Plan Local d'Urbanisme (PLU) de 2015.

Je fais un rappel historique. La dernière révision du PLU remonte à 2015. La loi ALUR qui a apporté de profonds changements à l'accès au logement et aux règles d'urbanisme qui en découlent a été, rappelons-le, promulguée en mars 2014. Cette loi s'est mise en place progressivement alors que le PLU de la Ville était en cours d'élaboration et soumis à enquête publique. Certaines dispositions de cette loi n'ont pas pu être intégrées dans ce document à cette période-là.

Un premier bilan du PLU réviser porte sur la période 2015-2020, les cinq premières années de ce règlement. Une première analyse fait ressortir deux constats et des recommandations.

En termes de constat, le rythme des constructions neuves est en augmentation par rapport aux années précédentes, c'est-à-dire 2010-2015. Les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) ont peu évolué hormis celles liées aux espaces verts et aux aires de jeux.

Par ailleurs, nous avons deux recommandations essentielles : améliorer le cadre urbain et promouvoir la qualité de vie. Il s'agit aussi de consolider les atouts de notre attractivité économique, de dynamiser et accélérer la mutation de l'activité commerciale.

Les objectifs de la modification du PLU sont donc multiples et, d'abord, réglementaires. Notre règlement doit se soumettre à la loi. La loi a été très riche dans cette période-là. La loi ALUR et ses 51 articles qui ont alimenté notre règlement du PLU ne sont pas tous intégrés dans ce document. De même, la loi ELAN est arrivée en octobre 2018. Elle est beaucoup plus récente. En conséquence, il s'agit d'ajouter un volet environnemental au PLU dans notre milieu urbain très dense.

Je vous livre quelques exemples pour savoir de quoi nous parlons. Nous allons nous orienter, par exemple, vers des îlots de fraîcheur, la réalisation d'un cadastre solaire ou des « cours oasis ». Nous aurons donc à réfléchir et à faire travailler des équipes qui essaieront de faire rentrer le volet environnemental dans cette réglementation.

Bien évidemment, après ces aspects réglementaires, nous devons améliorer la qualité de vie en menant des actions pour une meilleure qualité de l'air. Il s'agit de déployer un plan de lutte contre le bruit, protéger les cœurs d'îlot et le tissu pavillonnaire en voie de disparition. Ces modifications seront déployées en tenant compte du futur PLU intercommunal qui est en cours d'élaboration dans notre établissement Public Territorial.

Ainsi, conformément à nos engagements pris devant nos concitoyens, nous proposons de prendre une voie nouvelle pour transformer notre ville. Il ne s'agit plus de bétonner, mais d'accompagner la ville dans une mutation raisonnée dans le but d'améliorer le cadre de vie dans toutes ses dimensions. En résumé, nous allons promouvoir la beauté et le bien-être dans notre cité qui est fortement densifiée. Le Kremlin-Bicêtre fait partie des dix villes les plus denses de France si on ne tient pas compte du périmètre du fort, du CHU et du cimetière. La ville, très dense et très bétonnée, a besoin aujourd'hui que de nouveaux aspects environnementaux soient pris en considération.

La procédure de modification vous est présentée dans le rapport. C'est une procédure ouverte à la concertation. Il y aura aussi enquête publique. Il y aura des moments de concertation forts avec les Kremlinois. À l'issue de cette

concertation, nous aurons à établir les règles définitives de ces modifications qui seront intégrées jusqu'à la fin de ce PLU communal pour l'instant. Je vous propose donc d'approuver cette demande d'autorisation que nous devons donner pour la faire passer à l'EPT qui est l'organisme délégataire pour prendre ses décisions dans le cadre de l'aménagement de nos villes.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, votre PLU a pour objectif notamment d'augmenter considérablement la part de logements sociaux. Nous voterons contre cette délibération.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

J'ajoute quelques éléments supplémentaires. Je rejoins tout à fait ma collègue Nadia Chiboub. Monsieur le rapporteur, nous ne sommes plus à une incohérence près. Vous admettez en introduction à votre rapport que M. Laurent — il faut le rappeler, Maire de la Ville de 1995 jusqu'à une date qui nous est à ce jour inconnue — a approuvé en 2005, puis modifié en 2009, 2012, 2014 et 2015, un PLU non adapté aux enjeux kremlinois. En ce sens, vous nous demandez ce soir ce vote pour une modification supplémentaire qui, selon vous, répondrait cette fois-ci aux enjeux kremlinois. Comment pouvons-nous y croire quand, à une certaine époque, le PLU et toutes les modifications effectuées devaient aussi répondre à ces enjeux ? Maîtrisez-vous réellement les enjeux kremlinois ? Les avez-vous réellement définis ? J'en doute. Vous me répondrez le contraire, mais j'en doute.

Vous avez fait de l'augmentation du logement social à 40 % l'un des projets phares de votre programme électoral. C'est sur cette base et cette colonne vertébrale de votre programme que vous tissez les enjeux de la ville. C'est pour cette raison que nous ne pouvons voter pour cette demande de modification. La ville mérite un véritable enjeu, différent du vôtre, une réelle ambition et non des fausses promesses, plus de courage politique, moins de gestion idéologique, plus d'action et moins d'exhibition, des quartiers de qualité et non des ghettos. Nous nous abstiendrons.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vois que l'on ne se comprend pas du tout. J'ai dit tout à fait l'inverse. Dans mes propos, il n'y a pas eu un seul mot pour le logement social et pour la densification. En termes d'idéologie, je crois que vous êtes très fort effectivement. Nous, nous tirons des leçons du passé, comme le législateur d'ailleurs. Il y a eu effectivement des modifications du premier règlement du PLU dont vous parlez, mais ce premier règlement a été abandonné en 2015 pour repartir sur un nouveau document qui était alors porté par notre opposition et non par Jean-Luc Laurent. Ce PLU a été mis au point par l'opposition au moment où l'ancien Maire, M. Nicolle, était Président de la Communauté d'Agglomération et aussi adjoint au Maire du Kremlin-Bicêtre. C'est donc avec lui que ce document a été fait.

Je parlais de bétonisation globale de la ville. On voit tous les effets de ce règlement au fil des ans. C'est aujourd'hui ce que nous voulons corriger. Nous sommes quand même aussi dans l'air du temps en nous mettant derrière les réglementations de la loi ALUR et de la loi ELAN. Je ne prends pas cela comme une leçon que je reçois d'un collègue mais plutôt comme une incompréhension de l'urbanisme. L'urbanisme n'évolue pas spontanément. Le règlement que nous allons établir durera quelques années et dépassera les limites d'un mandat. Nous passons d'un mandat à un autre et les règles émises, si elles sont bonnes, sont conservées. Aujourd'hui, on considère que ces règles doivent être modifiées pour apporter une qualité de vie dans la ville que, si je comprends bien, vous refusez.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous avez compris les objectifs limités de cette délibération et, surtout, le dispositif pour concerter la population dans le cadre des évolutions qui vont intervenir. Quant aux objectifs assignés sur une forme de densification, d'intégration des nouvelles normes de développement durable, de dispositions prévues par les lois ALUR et ELAN, Frédéric Raymond a bien précisé les choses. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-065. AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DEPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLOTURE DE L'ÎLOT VICTOR-HUGO

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il s'agit de donner la possibilité de signer et de déposer les demandes d'autorisation d'urbanisme pour le projet de requalification de l'îlot Victor-Hugo. Plus simplement dit, il s'agit de donner les autorisations de « permis de construire » pour réaliser quelques travaux que nous envisageons de réaliser dans la période allant d'aujourd'hui à la fin de l'année. Le constat est aujourd'hui le suivant. Sitôt notre installation faite en juillet 2020, nous avons été contactés par une association de copropriétaires qui nous a fait part des difficultés dans la vie ordinaire dans ce secteur de la ville. Nous les avons reçus à deux reprises et nous avons entendu les difficultés qui nous étaient rapportées en particulier sur la vie quotidienne, les problématiques de bruit, de fréquentation de l'espace public la nuit, de délinquance, d'incivilité et de dégradation des parties communes.

Nous avons donc travaillé ensemble. Il s'avère qu'aujourd'hui, nous pouvons réaliser une première partie des travaux qui consiste en la fermeture d'espaces et d'accès sur ces ensembles à protéger. D'une part, il s'agit de mettre en place une protection sur la partie Victor-Hugo et Anatole-France. Un passage sera fermé la nuit et ouvert le jour. Je rappelle que c'est un passage public. Il est donc normal qu'il soit ouvert dans la journée.

Il y a aussi un projet de fermeture sur l'avenue de Fontainebleau. Nous avons étudié cette solution. Des solutions sont envisageables et simples. Nous sommes en train de regarder avec les acteurs sur place.

Un troisième point d'accès concerne l'école Suzanne-Buisson où il pourrait y avoir une fermeture des espaces. Nous y réfléchissons.

Où en sommes-nous aujourd'hui ? Nous en sommes tout simplement à demander une autorisation pour qu'une étude soit réalisée par un maître d'œuvre, ce qui nous laisse un champ possible de négociation sur ces fermetures. Bien entendu, sur l'espace public Victor-Hugo, il y a l'ECAM, équipement public qui doit rester accessible au public. Il n'est pas question de fermer les accès à un bâtiment public. Ce serait un contresens.

Par ailleurs, nous sommes ouverts à toute disposition sur les fermetures qui peuvent être envisagées dans ces espaces (barrières à mettre en place, clôtures, portails qui peuvent être modifiés selon les implantations à quelques mètres près).

Il ne s'agit là que d'une première phase de travaux. Une deuxième phase de travaux sera réalisée l'an prochain sur la partie plutôt du cœur d'îlot. Cet espace sera beaucoup plus vert qu'aujourd'hui avec une amélioration des espaces extérieurs évidemment et des passages aussi. En 2023, il y aura une troisième phase de travaux qui se situera au sud de l'espace central qui a probablement une vocation de culture urbaine. En tout cas, nous en sommes aux premières études préalables. Nous orientons ces études vers la culture urbaine, mais nous ne le ferons qu'en concertation avec les résidents.

Jean-Luc LAURENT, Maire

La séance est suspendue. Je donne la parole à M. Blaghmi.

21 heures 35 : suspension de séance.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Frédéric Raymond veut-il apporter des précisions ? Souhaite-t-il que j'intervienne ? C'est un dossier que nous connaissons bien avec Frédéric Raymond et Geneviève Étienne qui ont participé l'un et l'autre, avec moi, à toutes les rencontres que nous avons eues avec les conseils syndicaux de tout le quartier Victor-Hugo. En l'occurrence, nous parlons du 15 place Victor-Hugo, mais sont concernées aussi toutes les autres adresses à Victor-Hugo et en remontant vers la rue Anatole-France.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je répèterai ce que j'ai dit tout à l'heure. Il s'agit bien d'un espace public que l'on fermerait. Se pose la question de ce qu'est un espace public s'il devient privatisé. C'est vraiment une question de fond. Mais la raison évoquée aujourd'hui, que l'on entend, est la problématique du bruit. En fait, s'agissant du bruit, quand on est sur place, on s'aperçoit qu'il y a un système d'écho, d'un renvoi du son de façade en béton à façade en béton. Je vous incite, au niveau de la copropriété, à vous lancer dans une réflexion sur un règlement de ces problèmes acoustiques sur les façades elles-mêmes, sachant que, pour vos immeubles, un jour ou l'autre, de toute façon, il faudra bien refaire les ravalements en introduisant certainement l'isolation thermique. Ne serait-ce pas le moment d'avoir une réflexion d'ensemble et de régler le problème ? Il s'agit d'un point très technique auquel les techniciens savent répondre. Il existe des solutions. Je vous invite à examiner cette problématique avec des techniciens et des acousticiens.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Sur l'origine du bruit, ne pourrait-on pas envisager une présence humaine afin de permettre une sécurisation ? Ce ne sont pas des clôtures et des caméras qui vont humaniser la ville. Il est évoqué aussi la réfection des façades pour atténuer l'écho et le bruit. On peut peut-être traiter le problème à l'origine. Quant à l'accès public à l'ECAM, il n'y a pas de spectacles tous les jours dans cette salle et le conservatoire va être déménagé. Ne serait-il pas possible de réguler les accès globalement sur la place en tenant compte de ces éléments ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vois très mal une humanisation de cette place avec des gardiens autour de la place. Ce n'est pas ma façon de voir l'animation d'une place le jour ou la nuit. Je pense que la ville doit être vécue. Qu'est-ce que la ville ? C'est une rencontre de personnes qui échangent. Aujourd'hui, que peut-on reprocher aux gens qui sont sur cette place, qui échangent simplement et qui semblent gêner tout le monde ? Comme je l'ai dit, s'agissant de la gêne, il s'agit d'un problème très technique que l'on pourrait régler ne serait-ce que par un phénomène d'absorption des sols. Aujourd'hui, cette place est minérale en totalité et les façades réverbèrent le bruit émis. Ne peut-on pas trouver d'autres solutions que de mettre de la police à tous les coins de rue ? La police n'est pas là pour gérer l'occupation de l'espace public.

Véronique GESTIN, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux solidarités et à la lutte contre l'exclusion (Pour une Ville qui nous Rassemble, PCF et Apparentés, Tous Citoyens)

Sans entrer dans les aspects techniques que je ne maîtrise évidemment pas, je suis assez d'accord avec M. Raymond quand il dit qu'il y a sans doute des solutions. Ce qui me questionne, c'est l'association des mots « régulation », « accès » et « espace public ». Le fait de se réapproprier cet espace public et d'en faire un lieu sans doute différent de rencontre, de convivialité, d'espace à partager me semble effectivement plus à même de répondre aux besoins que le fait de clôturer. Pour moi, il y a quelque chose d'antinomique à vouloir clôturer un espace public. Je ne comprends pas bien. Qu'une fermeture puisse répondre à des besoins d'usage privé, c'est une chose, mais il faut à mon sens que cette place publique reste accessible au public. Il s'agit peut-être d'envisager une manière de se rencontrer et de partager de façon différente.

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, après avoir fermé l'allée, après avoir supprimé le jardin d'enfants, après avoir barreauté l'îlot central, la cause n'est toujours pas résolue. Les pansements n'ont en rien supprimé les tapages nocturnes, les incivilités, les dégradations des parties communes, les trafics. Maintenant envisagez-vous d'emprisonner toute la place ? Communiquez-nous un projet validé par les habitants concernés afin qu'ils puissent vivre tranquillement de jour comme de nuit. Les informations du projet étant absentes de la délibération, nous ne prendrons pas part au vote.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Le projet en lui-même ne peut pas être élaboré avant la désignation d'un maître d'œuvre et la concertation qui en suivra. Il s'agit aujourd'hui d'une simple délibération concernant des travaux de fermeture qui sont identifiables sur des parties très limitées de l'espace public. En concertation avec les riverains, nous avons envisagé de fermer la nuit et d'essayer d'apporter une solution aux nuisances, aux occupations des halls d'entrée ou à la présence de personnes devant les halls d'entrée la nuit. Il s'agit là d'une première réponse. Nous ne portons pas toute la problématique de ce qui a été fait auparavant, mais nous pouvons constater aujourd'hui sur place que cela a le mérite d'exister. Il y a un contrôle d'accès sur l'avenue de Fontainebleau qui fonctionne. Une partie du problème a été réglée, mais il y a une partie plus privée. La Ville a accompagné en effet la fermeture de ce passage-là à une époque, ce qui n'est pas remis en question aujourd'hui. Au contraire, nous essayons de faire peut-être la même chose du côté de l'avenue de Fontainebleau, un peu plus haut, ce qui permettrait de trouver une deuxième solution dans cette grande avenue qui engendre beaucoup de passages. Le problème de l'espace en direction d'Anatole-France serait ainsi réglé. Reste à régler le problème de cette place publique. On nous a posé une question sur la requalification. La requalification sera à définir en concertation avec les riverains. Cette requalification tendra très certainement à faire disparaître tout ce qui est minéral de cette place ou à ne pas donner autant de place à la minéralité. Il y a une réflexion mais je ne serai pas brutal dans mes propos. Nous ne cherchons pas des oppositions, mais nous cherchons à trouver des solutions en commun. Nous n'avons peut-être pas la même ligne de conduite. Nous nous inscrivons dans une concertation raisonnée. Nous essayons d'écouter avant tout les riverains et de trouver des solutions aux problématiques évoquées.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ajoute que ce n'est pas parce que des choses ont été faites par l'équipe qui nous a précédés qu'il faut considérer que c'est nul et non avenu. Un projet a été envisagé en termes de végétalisation dans ce territoire. Il a fait l'objet de concertation avec les habitants, mais il n'est pas finalisé. Il provoque des débats sur les choix d'essences et de plantations qui pourraient intervenir. Il y a donc une partie qui nécessite une finalisation de concertation. Il y a eu déjà deux rencontres avec les représentants des différents conseils syndicaux. Ce sera poursuivi pour mettre au point ce projet et le réaliser en 2022. Frédéric Raymond et Geneviève Étienne sont chargés de poursuivre cette concertation sur la base du projet fait par nos prédécesseurs au Conseil Municipal. Il y a aussi un projet qui est juste une esquisse, où tout reste à faire sur la partie la plus éloignée où, là, nous pensons qu'il est nécessaire de se donner un peu plus de temps. Pourquoi ? Sont concernés pour l'instant la sécurisation et le contrôle d'accès, dont les modalités seront précisées lors d'une réunion sur place avec les services de Frédéric Raymond — je tâcherai d'y participer également — pour bien s'accorder sur les emplacements de fermeture par contrôle d'accès la nuit et sur les modalités concrètes. Mais nous ne pourrons pas aller plus loin cette année. En effet, la place Victor-Hugo, qui est une dalle sur parking, nécessite un partage en volumes, ce qui veut dire, à côté de la Ville, une participation de la copropriété aux travaux réalisés. C'est logique. Il y a une propriété du dessus où la Ville a une responsabilité et devra s'y impliquer financièrement ; et il y a une propriété en dessous, dans les parkings. Vous imaginez bien que la couche de la dalle va impacter la Ville et la copropriété selon le projet que nous aurons à concevoir.

Par ailleurs, nous avons été clairs sur le fait que nous n'envisagions pas, malgré la demande de la copropriété relayée à nouveau ce soir, de fermer l'accès de la place depuis la rue Jean-Monnet. Je le dis en l'état des réflexions de l'équipe municipale. Le travail va donc se poursuivre. Il y a un problème, que nous entendons, pour la propriété du 15 de la place Victor-Hugo, mais cela ne peut pas passer par une fermeture de toute la place qui est un espace public dont la cohérence se comprend aisément quand on se trouve sur les lieux.

Je précise d'ailleurs qu'en prenant la position de fermeture et de contrôle d'accès, nous ne répondons pas à toutes les demandes qui se sont exprimées. Des habitants ne sont pas favorables à la fermeture. Je me permets de le rappeler au Conseil Municipal. Il y a globalement une forte majorité favorable au contrôle d'accès, mais cela ne concerne pas 100 % des gens. Dans ce genre de choses, il faut avancer de façon pragmatique, raisonnée, concertée. Nous allons proposer d'avancer avec cette première tranche avec le contrôle d'accès et la réponse à la sécurité pour une mise en œuvre au titre de l'exercice budgétaire 2021 dès lors que nous aurons les autorisations, que nous aurons finalisé la concertation et que nous aurons un maître d'œuvre, ainsi que l'a indiqué Frédéric Raymond. Nous resterons en dialogue avec les habitants de la place comme nous l'avons toujours été au travers des réunions que nous avons conduites. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 0

Abstention : 3 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR)

Ne prennent pas part au vote : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-066. AUTORISATION DONNÉE À MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER ET DÉPOSER LES DEMANDES D'AUTORISATION D'URBANISME POUR LE REMPLACEMENT DE LA CLÔTURE DE L'ÉCOLE ÉLÉMENTAIRE CHARLES-PEGUY

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Il s'agit tout simplement de rehausser la clôture de l'école élémentaire Charles-Péguy et d'envisager un remplacement partiel de ce qui est existant. En fait, il s'agit d'une rehausse. Il ne s'agit pas de remplacer la totalité. Cette demande d'autorisation permet de mener une étude et de disposer de devis très rapidement dans le cadre de la problématique de la sécurisation de cet établissement. C'est très simple.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, ce programme de reprise des barrières de clôture est nécessaire pour la protection des écoliers. Un autre point est souvent cité par les parents. C'est celui du bruit. L'établissement est très sonore, en particulier les lieux de restauration. Avez-vous un programme prévu pour remédier aux nuisances sonores dans les bâtiments communaux, en particulier les lieux fréquentés par les enfants ? Dans quel délai les enfants pourront-ils bénéficier de lieux mieux protégés des nuisances sonores ? Nous voterons pour cette délibération.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La problématique acoustique des salles de restauration peut en effet être mise à l'ordre du jour. Cela n'a pas été le cas cette année. Nous en ignorons l'existence. Nous pouvons regarder ce point et inscrire dans notre budget 2022 les fonds nécessaires pour corriger en termes acoustiques ces problématiques de bruit. Il faut savoir que ces problématiques sont liées aussi aux matériaux employés. Je ne les ai pas en tête, mais il y a moyen d'opérer facilement des réglages par un choix particulier de matériaux qui évitent des effets de résonance dans ces salles. Il ne s'agit pas de coûts très élevés pour faire des corrections acoustiques. Nous prenons note de la proposition.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je précise que des choses ont été réalisées dans les réfectoires de l'école Charles-Péguy afin d'atténuer le bruit. Il faut peut-être poursuivre, mais je sais qu'il y a eu des travaux successifs pour améliorer la situation. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUNG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-067. APPROBATION DE LA CONVENTION PLURIANNUELLE CADRE DE RENOUVELLEMENT URBAIN DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL GRAND ORLY-SEINE-BIEVRE

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée des questions relatives au logement, à l'habitat et à la politique de la ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, le site « Péri-Schuman-Bergonié » a été reconnu d'intérêt régional par le Conseil Régional d'Île-de-France et le Conseil d'Administration de l'ANRU. Ce projet de renouvellement a été reconnu d'intérêt communautaire et, à ce titre, l'EPT Grand Orly-Seine-Bièvre en assure le pilotage ainsi que les études préalables nécessaires à la réalisation du projet.

La demande de concours financiers auprès de l'ANRU s'est élevée à 11,052 M€, répartis entre la démolition de 120 logements à hauteur de 5 311 280 € de subventions, la reconstruction hors quartiers Politique de la Ville de 120 logements sociaux et la participation au financement d'un équipement socioculturel.

Un projet de renouvellement urbain est lié au projet urbain d'aménagement de l'entrée de ville sud-ouest. Situé sur les communes du Kremlin-Bicêtre et de Gentilly, le quartier Politique de la Ville composé des trois ensembles de logements sociaux Péri, Schumann et Bergonié compte environ 2 200 habitants. Entre les résidences Schumann et Bergonié, le tissu urbain est constitué d'un habitat pavillonnaire de qualité inégale au sein duquel est observé de l'habitat fortement dégradé. La stratégie de renouvellement urbain du secteur « Péri-Schumann-Bergonié » s'intègre pleinement au projet d'entrée de ville sud-ouest du Kremlin-Bicêtre avec une programmation développant la mixité sociale et fonctionnelle. Il s'agit de penser l'intégration du quartier compte tenu de l'arrivée prochaine de la gare Kremlin-Bicêtre-Hôpital située à 300 mètres environ.

L'objectif recherché est également la création de nouveaux logements adaptés et de meilleure qualité, répondant aux besoins de l'ensemble des Kremlinois.

La maturation du projet de renouvellement urbain et, en conséquence, du secteur d'entrée de Ville, nécessite de construire une vision cohérente du développement de ce territoire stratégique. Il convient de déplorer que ces études n'aient pas fait l'objet d'une présentation aux habitants du quartier dans le cadre d'une démarche de concertation, lors des discussions engagées entre la ville et l'ANRU. C'est pourquoi, sur la base des différents travaux préparatoires, une concertation sera engagée dès que les conditions sanitaires le permettront.

Le protocole de préfiguration du projet de renouvellement urbain du Kremlin-Bicêtre, signé en novembre 2016, devait s'achever en novembre 2018. Les études étant toujours en cours à cette date, un avenant a été signé par l'ensemble des partenaires. C'est pourquoi, il est proposé d'approuver la convention-cadre pluriannuelle de renouvellement urbain de l'EPT GOSB et d'autoriser le Maire ou son représentant désigné à signer cette convention-cadre pluriannuelle de renouvellement urbain.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Nadia CHIBOUB (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Chers collègues, mesdames, messieurs, pour raison professionnelle, je ne prendrai pas part au vote.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

En 2016, monsieur Laurent, quand vous étiez dans la majorité de M. Nicolle avec M. Banbuck, il avait été présenté une délibération, rappelée dans ce rapport, centrée sur les modalités de concertation. Dernièrement, vous nous expliquez que vos prédécesseurs à qui vous aviez confié la gestion de la Ville — il faut le rappeler — n'avaient mené aucune concertation. Aussi, lors de la présentation de cette délibération de 2016 par M. Banbuck qui en avait la charge à cette époque, les objectifs avaient été expliqués clairement. Il s'agissait d'accroître l'offre de logements des Kremlinois et le tout en allant dans le sens du Plan Local d'Urbanisme que vous continuez de modifier.

Il est évident que nous ne pouvons qu'être pour le Nouveau Programme de Renouvellement Urbain engagé par l'État. Seulement, nous ne pouvons soutenir la finalité du projet que vous tentez de mettre en œuvre. Vous allez façonner ce projet de renouvellement urbain, lié au projet d'aménagement de l'entrée de ville sud-ouest, par la création de logements sociaux, voire très sociaux, et l'éradication de toute possibilité de mettre en place une véritable mixité sociale dans le haut de la ville. Actuellement, le haut de la ville est constitué d'environ 50 % de logements sociaux. Vous pourriez profiter de ce projet pour revenir en arrière sur votre volonté d'augmenter le taux de logements sociaux sur la ville. Votre entêtement à atteindre ce taux dans tout le territoire de la commune va provoquer un déséquilibre supplémentaire entre le haut et le bas de la ville, alors que le haut connaît déjà un taux très élevé à cet égard. Plutôt que de vouloir développer la ville dans son ensemble, vous allez davantage creuser un écart du Kremlin-Bicêtre dont la division en deux a été le résultat de toutes vos actions depuis 1995.

Pour l'ensemble de ces raisons, nous nous abstiendrons sur cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Frédéric Raymond va apporter une réponse étant donné qu'il y a une connexion entre ces projets et l'entrée de ville sud-ouest.

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

L'entrée de ville sud-ouest a été programmée il y a fort longtemps — vous l'avez rappelé —, mais elle a été programmée par M. Nicolle, Adjoint au Maire et Président, à une époque, de la Communauté d'Agglomération. À ce titre, le Président de la Communauté d'Agglomération nous a imposé les 40 % de logements sociaux dans une convention d'intervention foncière qu'il a signée. Il s'agit d'une convention tripartite entre le Maire du Kremlin-Bicêtre, lui en tant que Président de la Communauté d'Agglomération et le Directeur Général de l'établissement Public Foncier d'Île-de-France. Je pense qu'à cette époque, le sort a été jeté. Nous sommes dans une période où il y a à gérer de grands équilibres financiers. Dans ces grands équilibres financiers, il est effectivement prévu 40 % de logements sociaux. Ce principe a été établi par M. Nicolle. Je ne profite pas de son absence pour rappeler ce qu'il a signé il y a fort longtemps.

Jean-Luc LAURENT, Maire

On peut préciser que la mise en cause que vous faites en termes de conception de l'entrée de ville sud-ouest est en dehors de la réalité. Vous êtes en effet uniquement sur le projet tel qu'il existe. Sans doute avez-vous pu constater au travers de l'OAP et des éléments qui ont été donnés que ce projet est en train d'être revu, monsieur Zincioglu, dans le sens des objectifs que nous mettons en œuvre pour la modification du PLU. Par exemple, il y a eu un refus de permis de construire sur le site où 70 logements étaient envisagés à proximité des Martinets à la place de pavillons. L'objectif de la modification du PLU va être de préserver un certain nombre de lieux pavillonnaires là où des droits ont été donnés de façon inconséquente.

Concernant l'entrée de ville sud-ouest et le projet, je vous invite à partager peut-être avec Mme Chiboub et moi-même. Lorsque Mme Chiboub et moi étions administrateurs de l'office HLM Kremlin-Bicêtre Habitat dans le précédent mandat municipal, nous n'avons eu aucune des études dont il est question dans ce rapport.

Ni les locataires ni les administrateurs n'en ont eu connaissance. À des questions que nous avons posées, Mme Chiboub comme moi — je m'en souviens très bien —, il nous avait même été répondu que le projet n'était pas finalisé et que c'était la raison pour laquelle la concertation envisagée ne pouvait pas intervenir. Il ne faut donc pas reprocher au Maire en exercice ce qui relève d'une gestion qui nous a été imposée quand moi-même ou votre collègue de groupe, Mme Chiboub, étions membres du Conseil d'Administration de Kremlin-Bicêtre Habitat. Comme l'a indiqué Mme Museux, les études qui sont maintenant à notre disposition feront l'objet d'une communication et d'une concertation avec les habitants du quartier. Ces études techniques n'ont jamais été communiquées. On peut dire qu'il y a eu beaucoup de rétention d'informations à l'égard des habitants, des élus du Conseil Municipal et des administrateurs de Kremlin-Bicêtre Habitat.

Les choses vont changer. Si nous approuvons aujourd'hui cette convention-cadre, c'est pour avancer, mais cela ne veut pas dire que tout est réglé par la convention-cadre. Tant s'en faut. Il faudra en effet se préoccuper des conditions de relogement, de l'acceptation de la démolition et de la reconstruction, ou non, de la prise en compte des habitants des études techniques qui semblent conduire à la nécessité de la démolition de Schuman. Tant que ce n'est pas mis en débat, aucune décision n'est prise. L'équipe municipale doit donner son accord à l'État d'avancer sur cette convention-cadre en l'approuvant et en demandant au Conseil de Territoire de l'approuver. Il s'agit de répondre aux dossiers validés par l'ANRU à l'époque de nos prédécesseurs. Il ne faut pas que la Ville soit pénalisée. Nous allons concerter, mettre en débat et revenir devant le Conseil Municipal pour examiner ce qu'il conviendra de faire. À ce stade, je ne prends pas pour acquis tout ce qui a été décidé en termes de démolition, de droit à construire pour Action Logement, de subventions de l'ANRU que je trouve insuffisantes pour ma part au regard des enjeux sociaux de ce secteur pour en faire un nouveau quartier entre l'entrée de ville sud-ouest et le quartier Schuman visé par la convention avec l'ANRU. Ce quartier connaîtra une réelle amélioration de sa qualité de vie et de la mixité sociale dont on a particulièrement besoin. J'y ajoute aussi une mixité fonctionnelle par l'implantation de commerces dans le secteur qui font cruellement défaut. C'est ce projet qu'avec Christine Museux, Frédéric Raymond et l'équipe municipale, nous sommes en train de travailler. Nous reviendrons évidemment vers le Conseil Municipal lorsque les choses auront suffisamment mûri. Une chose est sûre : le projet adopté à l'époque par M. Banbuck et M. Nicolle, dont vous avez parlé, avec des tours de 11, 13 et 15 étages, a vécu. Nous sommes en train de reprendre une conception urbaine à taille humaine et qualitative. Après la concertation avec les habitants du quartier, nous reviendrons évidemment devant la Commission du Conseil Municipal et devant le Conseil Municipal pour mettre au point un projet de façon plus réaliste et plus agréable à vivre. Je mets aux voix la convention.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 0

Abstention : 4 (M. RUGGIERI, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prend pas part au vote : 1 (Mme CHIBOUB)

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-068. TAXE FONCIERE SUR LES PROPRIETES BATIES : LIMITATION DE L'EXONERATION DE DEUX ANS EN FAVEUR DES CONSTRUCTIONS NOUVELLES A USAGE D'HABITATION

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Mesdames et messieurs, chers collègues, auparavant, l'article 1383 du Code Général des Impôts prévoyait que les constructions nouvelles, les reconstructions et les additions de construction étaient exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties durant les deux années qui suivaient celle de leur achèvement. Il faut rappeler que cette exonération portait sur les parts départementale, communale et intercommunale de la taxe.

Dans le cadre de la réforme de la taxe d'habitation, la loi de finances pour 2021 du 29 décembre 2020 a modifié la rédaction de l'article en question du Code Général des Impôts. Pour information, cet article prévoit que les constructions nouvelles autres que celles à usage d'habitation sont exonérées de la taxe foncière sur les propriétés bâties à hauteur de 40 % de la base imposable durant les deux années qui suivent leur achèvement. Les dispositions de cet article permettent donc au Conseil Municipal de limiter l'exonération à 40 %, 50 %, 60 %, 70 %, 80 % ou 90 % de la base imposable.

Ce taux de 40 % permet de maintenir autant que possible l'équilibre préexistant. En effet, une exonération totale priverait la commune d'une partie de ses recettes. Je vous propose de limiter à 40 % l'exonération de deux ans de la taxe foncière sur les propriétés bâties pour l'ensemble des constructions nouvelles à usage d'habitation.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-069. AUGMENTATION DU TAUX DE LA PART COMMUNALE DE LA TAXE D'AMENAGEMENT

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Cette augmentation du taux proposée aujourd'hui touche uniquement les promoteurs. Il n'est évidemment pas question de toucher les habitants du Kremlin-Bicêtre. Cette taxe est aujourd'hui de 5 % à partir d'une valeur définie au mètre carré tous les ans. Je rappelle qu'aujourd'hui cette taxe est de 870 € par mètre carré. 5 % représentent 43 €. Les 20 % représenteraient 174 € par mètre carré. Pour un professionnel, il s'agit donc d'une ligne supplémentaire à payer. Cela dit, cette ligne supplémentaire sur un programme classique de 20 ou 30 logements est proche d'*epsilon* dans le montage d'une opération. À l'échelle de la Ville, en faisant un décompte de 120 ou 130 logements en production annuelle, ainsi que définie dans les règles de notre PLU, cela représenterait aujourd'hui une augmentation de 700 K€ environ dans les caisses de la Ville. C'est conséquent et également raisonnable pour les promoteurs. Cette augmentation est assez courante et votée par la plupart des communes en Île-de-France. Cela ne concerne pas le logement social, exonéré de cette taxe d'aménagement. J'espère avoir été clair sur cette augmentation et l'importance que cela revêt pour la Ville.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est tout à fait clair. Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-070. APPROBATION DE LA MISE EN VENTE NOTARIALE IMMO-INTERACTIF DES TROIS BIENS APPARTENANT A LA VILLE DU KREMLIN-BICETRE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Ces trois biens qui appartiennent à la Ville sont un pavillon et deux terrains dans des tissus pavillonnaires de la ville. Ils sont voués à évoluer si nous ne prenons pas garde à leur devenir. Il s'agit donc de vendre ces biens qui n'ont pas de sens pour la Ville. Ces pavillons ou ces terrains sont sans intérêt étant donné la distance qui les sépare du centre administratif ou de l'Hôtel de Ville. Ces ventes représentent aussi un moyen de contrôler le devenir de ces pavillons. Nous y mettrons des conditions en termes de construction ou de transformation des pavillons mis en vente.

Il ne s'agit pas d'une vente à la chandelle, comme c'était le cas autrefois, mais d'une vente organisée par un office notarial qui consiste à mettre sur une *data room* tous les éléments nécessaires pour prendre connaissance de ce qui est vendu (actes, surfaces, plans). Tous ces éléments sont regroupés et mis à disposition des éventuels futurs acquéreurs au prix le plus intéressant.

Les prix de vente de ces pavillons que nous envisageons permettent de provoquer un intérêt pour cette vente dans un premier temps. Il s'agit de se positionner à 30 % au-dessous de la valeur du bien afin de voir progresser petit à petit les enchères. Il s'agit de cette façon de dépasser nos espérances. Il est bien entendu que les biens seront évalués par le service des Domaines avant la mise en vente.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous précise que, dans la précédente mandature, le bien du 30 rue John-Fitzgerald-Kennedy a été mis en vente à la chandelle. Le Conseil Municipal avait alors délibéré sur une proposition présentée à l'époque, mais la personne n'a finalement pas donné suite. Avec Frédéric Raymond, nous avons pensé qu'il était préférable de relancer une procédure sur des bases nouvelles en passant non pas par des agences immobilières mais par un office notarial. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Monsieur Raymond, en Commission, nous vous avons posé quelques questions restées sans réponse. Peut-être avez-vous les réponses ce soir. Pourquoi la Ville a-t-elle mis autant d'années à prendre ces décisions de mise en vente ? Depuis combien de temps ces biens immobiliers appartiennent-ils à la Ville ?

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je suppose qu'en posant la question, vous devez connaître la réponse. Aujourd'hui, la seule réponse que je peux vous apporter, c'est que je ne peux pas savoir pourquoi ces biens n'ont pas été vendus pendant la précédente mandature. Il faudrait poser la question à M. Nicolle, absent aujourd'hui.

Sur le deuxième point, à l'heure qu'il est, je n'ai pas connaissance de la date d'acquisition de ces biens. Je ne sais même pas s'ils ont été acquis ou légués, s'il existe des conditions ou non. C'est le travail du notaire qui va nous aider dans ce sens pour avoir l'aperçu global des aspects juridiques de la vente. Aujourd'hui, je n'ai pas connaissance des titres. Dès l'instant où nous aurons délibéré, le notaire va certainement se lancer dans la procédure classique d'interrogation du service des hypothèques pour savoir s'il y a des conditions à mettre sur la vente et connaître le coût des acquisitions de l'époque si le bien a été acheté par la Ville. S'il a été légué, c'est aussi une condition qui devrait apparaître. Ce sont là des suppositions. Je laisse le notaire s'emparer du problème. Quand nous aurons connaissance de l'ensemble des pièces de cette *data room* mise en place, nous pourrons répondre à vos questions.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

22 heures 25 : arrivée de Jean-Pierre RUGGIERI.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOX, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-071. NOUVEAU COMMISSARIAT DE POLICE : AUTORISATION DONNÉE A MONSIEUR LE MAIRE DE SIGNER UN ACTE D'ÉCHANGE DE BIENS AVEC L'ÉTABLISSEMENT PUBLIC FONCIER D'ÎLE-DE-FRANCE

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Pour les besoins de la construction de l'implantation du nouveau commissariat de police, nous devons procéder sur l'assise foncière à des échanges de terrain. Il s'agit d'un espace quasiment en totalité contrôlé par l'établissement Public Foncier d'Île-de-France, sauf trois parcelles qui appartiennent aujourd'hui à la Ville. L'État intervenant pour la construction de ce commissariat ne peut pas acheter directement à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France. Un stratagème d'échange de terrains a donc été trouvé. En contrepartie d'un terrain appartenant à l'Établissement Public Foncier d'Île-de-France, la Ville remet trois terrains du même secteur à l'Établissement Public Foncier. Nous procédons à l'échange. Dans un deuxième temps, la Ville vendra ces terrains d'assiette à l'État pour la construction de ce commissariat. Cette astuce juridique permet à l'Établissement Public Foncier de « cocher toutes les cases » en tant qu'acquéreur de charges foncières pour le logement social et non pour la construction d'équipements publics.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce dispositif permet de finaliser les accords avec l'État qui investit pour la construction et la reconstruction, dans le cadre d'une démolition-reconstruction, du commissariat, ce à quoi s'ajoute une extension. Vous disposez en annexe de la délibération des éléments sur le terrain d'assiette et les échanges de terrains. Pendant la durée des travaux, le commissariat du Kremlin-Bicêtre sera délocalisé à Cachan, mais une permanence sera assurée au Kremlin-Bicêtre dans des locaux municipaux. Il y a un accord en ce sens. Le commissariat ne pourra pas rester en place. En effet, les locaux que nous connaissons vont être démolis, faire l'objet d'une reconstruction et d'une extension dans la rue qui se trouve à l'arrière et qui donne sur la rue Charles-Gide. Ce bel investissement que réalise l'État arrive à maturation. Le permis de construire devrait intervenir au cours de cette année. En effet, la Préfecture de Police a reçu les crédits de l'État pour finaliser la mise au point du dossier de permis de construire en phase d'avant-projet définitif, suivi du dépôt du permis de construire et des travaux qui commenceront par la suite.

Cela permettra d'améliorer les conditions de travail, aujourd'hui particulièrement difficiles, des personnels de police et l'accueil des usagers. En effet, le commissariat n'était pas prévu à l'origine pour être un commissariat central, notamment s'agissant de l'accueil du public. Je rappelle qu'il y avait à l'époque trois commissariats (Cachan, Villejuif et Le Kremlin-Bicêtre). Finalement, au lieu de procéder à l'érection de plusieurs commissariats, l'État a décidé de maintenir l'unité de circonscription de police avec un commissariat central.

La reconstruction du commissariat central aurait dû intervenir plus tôt, mais, pour des cas de force majeure, les crédits qui avaient été préalablement et initialement inscrits ont été réaffectés pour la reconstruction de l'Hôtel de Police du 13^e arrondissement de Paris qui avait subi un incendie. C'est la raison du retard de cette reconstruction. Ce dossier est arrivé ainsi à maturité. Je l'avais relancé depuis un peu moins d'un an en sollicitant la Préfecture de Police, l'Établissement Public Foncier. Je suis très heureux de ce dénouement. Y a-t-il des questions ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voudrais donner une explication de vote. Nous nous réjouissons de l'avancée de ce projet du nouveau commissariat au Kremlin-Bicêtre, acté par le ministre de l'Intérieur, M. Gérard Collomb, en 2017 dans le cadre du Plan National Stratégique 2017-2020.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Et même par Manuel Valls auparavant, en 2012.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Exactement. Je voudrais seulement ajouter quelques éléments. Il s'agit d'un des plus gros investissements en Île-de-France, après celui du 14^e arrondissement de Paris et d'Aulnay-sous-Bois. Nous voterons évidemment pour cette délibération qui permettra de faciliter le montage de cette opération de travaux.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est important. Par-delà les gouvernements, il y a une continuité à cet égard afin de répondre aux besoins de la police. Cette tâche doit servir l'intérêt général et faire en sorte que l'on estompe les questions de politique. La commune du Kremlin-Bicêtre fait un effort significatif qui consiste à mettre les terrains d'assiette à disposition pour les céder au meilleur prix, si j'ose dire. Il s'agit bien de céder le foncier et non de le garder. Cela permet de faciliter le montage et fait partie des choses qui ont été discutées. Je parlais de 2012 et du ministère de l'Intérieur de l'époque, mais en fait il s'agit plutôt de l'un de ses successeurs, M. Cazeneuve, qui a validé l'extension et la reconstruction du commissariat. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRA, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-072. AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMME (AD'AP) – BILAN DES TRAVAUX A FIN 2020 ET PERSPECTIVES 2021-2022

Jean-Luc LAURENT, Maire

Fatoumata THIAM a souhaité que ce rapport soit présenté au Conseil Municipal afin que vous disposiez de l'information sur les discussions que nous menons avec l'État et sur ce qui a été validé avec la Commission Communale du Handicap mise en place et réunie par Jacques Hassin et Fatoumata Thiam.

Fatoumata THIAM (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chers collègues, mesdames et messieurs, la loi impose l'obligation d'accessibilité pour tous les types de handicaps de tous les établissements recevant du public (ERP) neufs et existants. La commune a déposé son projet d'AD'AP le 11 septembre 2015 en Préfecture. Il a été validé par le Préfet du Val-de-Marne le 4 décembre 2015.

Cet AD'AP se matérialise par la production d'un calendrier précis de travaux à réaliser sur trois, six ou neuf ans. Pour Le Kremlin-Bicêtre, il concerne 24 établissements avec un programme sur six ans pour un coût total de 2 124 486 € (valeur de 2012).

L'état des lieux des travaux engagés à fin 2020 montre que le niveau d'accessibilité des 24 établissements ERP municipaux a été augmenté d'un bon niveau entre 2015 et 2020. Fin 2020, il restait environ 364 K€ de travaux de peinture, d'électricité et de mise aux normes d'équipements sanitaires encore à réaliser. Il convient de noter que les travaux AD'AP de l'école Brossolette et de l'école Jean-Zay ont été partiellement prévus car un projet plus global d'une nouvelle école est en cours de réflexion. Il en est de même pour la police municipale de proximité entrant dans le cadre de la réflexion sur le devenir de la galerie Grand-Sud.

Lors de la préparation budgétaire, l'orientation prise de finaliser ces travaux sur deux exercices budgétaires dans le cadre de la PPI a conduit au travail d'analyse, dont le détail est joint, sur les travaux à engager en 2021 puis 2022 avec demande de dérogations.

Sur les 24 établissements, le budget alloué de 120 K€. Un travail de priorisation a été conduit pour l'année budgétaire 2021 afin de réaliser les travaux sur les écoles maternelles, les équipements de la petite enfance et sociaux ainsi que le cimetière. Il faut noter que les travaux AD'AP d'équipements identifiés plus conséquents en 2021-2023 (Espace André-Maigné, COSEC et gymnase Ducasse de la Cité Sportive) seront réalisés dans ce cadre. Les demandes de dérogation en Préfecture sont réalisées en parallèle pour la phase 2 du plan AD'AP 2022 et les travaux de réhabilitation, intégrant la conformité AD'AP pour les autres équipements.

Même si la question des handicaps et de l'accessibilité est de plus en plus prise en compte par les acteurs publics, privés et associatifs, les freins et obstacles restent trop nombreux pour instituer une réelle équité entre les personnes dites valides et celles qui présentent un ou des handicaps. Dans notre ville, comme dans les communes voisines, l'accessibilité à de nombreux services aux personnes handicapées ou à mobilité réduite est perfectible. Il en va de notre devoir en tant que pouvoir public de nous emparer de cet enjeu consistant à améliorer les conditions d'accessibilité de toutes les formes de handicaps, qu'ils soient moteurs, visuels, auditifs et cognitifs. Un agenda d'accessibilité programmé a été instauré pour y parvenir. L'objectif est d'enclencher de nombreux travaux de rénovation, de reconstruction pour aménager les établissements recevant du public. Cette démarche est un excellent projet qui permettra à nombre de nos concitoyens d'accéder de manière équitable aux instances publiques qui s'avèrent quotidiennement nécessaires. Cela leur permettra d'être plus indépendants dans leur mobilité.

Ce plan, financé et pensé en concertation avec les personnes en situation de handicap et des associations qualifiées, participe activement à remodeler notre espace public pour en faire une ville inclusive et plus sûre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix. Il y a une prise d'acte, mais aussi une autorisation à signer tous les documents nécessaires pour la mise en œuvre.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

22 heures 25 : arrivée de Jean-Pierre Ruggieri.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames et messieurs, la Ville du Kremlin-Bicêtre souhaite marquer davantage son combat en faveur de l'égalité entre les femmes et les hommes. Ce combat doit se mener dans l'espace public en rendant toujours plus égalitaires les dénominations des noms de rues car c'est notre histoire qui est marquée par l'engagement de femmes fortes à qui il est absolument essentiel de rendre hommage. C'est pourquoi, ce soir, l'ensemble des membres de la majorité proposent de rebaptiser « Gisèle-Halimi » le square délimité par la rue Paul-Lafargue et le boulevard Chastenet-de-Géry. Avocate et femme politique, Gisèle Halimi est connue pour son positionnement indépendantiste durant la guerre d'Algérie ainsi que pour son engagement féministe marquant. C'est en 1972 que son action en tant qu'avocate défendant des femmes accusées d'avortement illégal marque durablement les esprits.

Il est proposé aussi « Anne-Sylvestre » pour dénommer le square Lech-Walesa. Anne Sylvestre est une auteure-compositrice-interprète de mélodies et de chansons connues par plusieurs générations. Elle est connue pour ses textes destinés aux enfants et son œuvre comporte aussi un important répertoire de morceaux féministes et engagés.

Je vous demande donc de voter cette délibération qui va dans le sens d'une égalité plus marquée et plus visible entre les hommes et les femmes. Il s'agit aussi de rendre hommage à ces femmes combattantes qui ont bâti notre histoire.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Excusez-moi pour ce retard. J'avais une réunion professionnelle. Je suis toujours très étonné de votre frénésie pour dénommer des lieux et des noms de rues dans cette ville depuis un an. En dehors de cette frénésie, je suis étonné aussi par la méthode que vous adoptez pour nommer des rues ou des lieux de notre ville. Il ne s'agit évidemment pas de remettre en cause les noms de Gisèle Halimi ou d'Anne Sylvestre. Mais, dans votre méthode, vous n'avez jamais associé l'opposition à ce travail. Je connais des collectivités où il existe des commissions de dénomination de rues dans lesquelles est présente l'opposition et où les groupes politiques peuvent même faire des propositions. Je regrette que ce ne soit pas le mode de fonctionnement de cette municipalité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

C'est noté. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non.

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur Ruggieri, vous parlez de frénésie. Non. Il s'agit d'une remise à plat et de rendre justice finalement à l'histoire et à ces femmes. Ce n'est pas une frénésie. Si cela ne tenait qu'à moi, il y aurait beaucoup plus de rues et de lieux publics qui porteraient aujourd'hui des noms de femmes, mais nous pensons aussi à toute l'organisation qu'il y a derrière. Il est important pour nous que les habitants du Kremlin-Bicêtre soient au minimum impactés.

Concernant la méthode, il faut revenir à la période avant l'élection du 28 juin dernier. Ces noms ont été évoqués bien en amont dans les éléments programmatiques. Nous avons effectivement demandé à plusieurs d'entre vous de venir travailler dans le cadre des ateliers kremlinois ainsi qu'à tous les habitants du Kremlin-Bicêtre. La méthode est donc tout à fait rodée et nous ne faisons qu'appliquer, encore une fois, ce que nous avons promis.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je mets aux voix ces propositions.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRAANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

La délibération est adoptée à l'unanimité. Par rapport à ce qu'a indiqué Jean-Pierre Ruggieri, je proposerais, sans créer une commission supplémentaire, que nous convenions que l'une des commissions devienne un lieu de réflexion sur ces sujets. Pour ma part, je n'y vois aucun inconvénient. Des suggestions peuvent être faites. Il faut arbitrer. Comme l'a dit Anissa Azzoug, l'objectif n'est pas de changer tous les noms de rues. Nous en connaissons les impacts pour les habitants. Cela concerne plutôt des endroits où il est possible de marquer la féminisation et la reconnaissance de personnalités.

Je précise que, s'agissant du square Lech-Walesa, nous n'avons pas trouvé de délibération sur cette dénomination. Le square a porté ce nom quand la rue a été créée à l'époque il y a une vingtaine d'années, me semble-t-il. Quant au square Gisèle-Halimi, il s'agit d'un espace vacant non nommé. Cela peut permettre de donner son nom à un espace. Notre projet d'aménagement vise à accroître l'espace sur des terrains envisagés pour l'espace jeunesse et qui seraient plus utiles en tant qu'espace public fréquenté. Il est entendu que l'espace jeunesse bénéficiera peut-être des espaces sous-utilisés aujourd'hui du centre de loisirs Aimé-Césaire. Cela permettra une mutualisation d'espaces qui ne peuvent pas être publics puisqu'ils sont dévolus à l'enfance et à la jeunesse. Je vous remercie pour cette unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-074. APPROBATION DU DOSSIER DE DEMANDE DE DECLARATION D'UTILITE PUBLIQUE – RESORPTION DE L'HABITAT INSALUBRE (RHI) POUR L'IMMEUBLE SITUÉ N° 72 RUE DU GENERAL-LECLERC
--

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

L'immeuble situé au 72 rue du Général-Leclerc est inclus dans une copropriété constituée de plusieurs bâtiments. Cet immeuble fait partie de l'îlot Rossel-Leclerc, lui-même compris dans une Orientation d'Aménagement et de Programmation (OAP) définie dans le cadre du PLU en 2015. Il s'agit là de la continuité de ce qui a été mis en place bien avant nous par les précédentes mandatures. L'immeuble en question a déjà fait l'objet de 2 arrêtés préfectoraux d'insalubrité en 2008 et 2010, ce qui n'est pas récent, et d'un arrêté de péril grave et imminent qui le condamne définitivement. L'EPFIF a déjà acquis une partie de cette copropriété et procède à son remembrement petit à petit. Plus récemment, le Préfet a pris de nouveaux arrêtés d'insalubrité, irrémédiables, ainsi que je le disais à l'instant.

Nous constatons pour imposer aux propriétaires de remédier à cette situation de risques sanitaires et de périls. Ces derniers n'ont pas pris les mesures imposées.

La déclaration d'utilité publique est remise au Préfet. C'est le Préfet qui déclare d'utilité publique, considérant les risques et dangers encourus. C'est lui qui va nous donner cette autorisation. Pour obtenir cette autorisation, nous avons l'obligation de déposer le dossier complet dont vous disposez dans les documents remis. Il s'agit du dossier de DP et de cessibilité d'immeuble insalubre. Dans le dossier, il est aussi inclus un état parcellaire pour définir l'état de propriété et les propriétaires des lots. À partir de ces éléments, le Préfet pourra prendre son arrêté.

Il y aura ensuite une deuxième phase sur laquelle nous reviendrons. Pendant cette phase d'évaluation du bien, un travail sera fait par un juge d'expropriation. Si ce bien est exproprié, il reviendra rapidement à la Ville. La Ville en aura la possession mais pas la jouissance. En termes de loyer sur un immeuble insalubre, la jouissance n'a pas de sens. La Ville aura cette jouissance le jour où le bien aura été payé au prix convenu et à la suite de la décision du juge d'expropriation. Il est donc proposé aujourd'hui de donner l'autorisation de déposer ce dossier et de faire le nécessaire pour obtenir l'arrêté du Préfet dans le cadre de la déclaration d'utilité publique.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Avant de passer au rapport suivant, je vous propose de suspendre la séance quelques instants pour aérer la salle.

De 22 heures 55 à 23 heures 10 : suspension de séance.

N° 2021-075. ADOPTION DU MODELE DE CAHIER DES CHARGES DANS LE CADRE DE LA PROCEDURE DE PREEMPTION COMMERCIALE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport n'est pas sans lien avec le point que j'ai évoqué auparavant. Il s'agit de mettre en place un certain nombre d'outils et de disposer d'éléments de transparence des acteurs économiques.

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Mesdames, messieurs, chers collègues, monsieur le Maire a déjà évoqué précédemment le droit de préemption commerciale dans notre ville en vue de renforcer la diversité et d'améliorer la qualité de l'offre commerciale en centre-ville afin de satisfaire aux besoins des habitants. À cette fin et afin de respecter la procédure liée aux préemptions commerciales, la Ville a établi un modèle de cahier des charges qui comprend les éléments suivants : présentation de la Ville, descriptif du local concerné par la cession du fonds de commerce, descriptif du projet souhaité par la Ville, procédure de rétrocession. Vous disposez du cahier des charges en annexe. Je vous propose de valider le modèle de cahier des charges annexé à ce rapport et à la délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Nous savons que vous n'avez jamais soutenu la démarche de préemption tant demandée par les différentes oppositions lors de vos précédents mandats. Vous êtes d'ailleurs l'un des maîtres d'œuvre de la situation actuelle de la diversité commerciale dans la ville. Nous en sommes là à cause de vous. Vous accuserez encore une fois probablement votre prédécesseur ou non. Vos diverses décisions, votre immobilisme, votre inaction et les actions telles que la construction du centre commercial Okabé, l'abandon de la galerie commerciale Grand-Sud ont tué le commerce de proximité et l'attractivité commerciale de la ville. Maintenant, vous vous y collez parce que vous vous rendez compte que, finalement, il n'y a pas d'autres leviers et pas d'autres solutions. En ayant laissé pourrir la situation, vous devez maintenant agir avec fermeté et discernement.

Ce modèle de cahier des charges ne présente pas grand-chose de vos aspirations. Avec la politique que vous souhaitez mener avec ces futures ou actuelles préemptions, où souhaitez-vous nous emmener dans la diversité commerciale ? C'est en réalité ce qui nous intéresse : votre stratégie d'action et non un cahier des charges que vous nous présentez ce soir et qui, en réalité, est assez révélateur d'une méthode que vous employez pour attirer des commerçants. Commencez donc par leur dire la vérité sur le point n° 1, « présentation de la Ville ». Il suffit de s'y promener pour se rendre compte que vous embellissez les choses dans la présentation. Ce qui nous intéresse avant ce cahier des charges, ce sont les zones que vous visez, ce que vous voulez en faire et la présentation de votre politique de préemption. Ce que vous nous présentez ce soir n'est qu'un détail sans intérêt d'un dossier classique de cahier des charges d'une préemption.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Corinne BOCABEILLE, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives au commerce, à l'artisanat, au développement économique, à l'emploi, à l'économie sociale et solidaire (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Vous dites, monsieur Zincioglu, que ce rapport est sans intérêt. Cela a au moins l'intérêt d'exister. Vous nous dites que nous sommes immobiles, que nous avons abandonné la ville. Nous sommes élus depuis presque un an maintenant. Nous avons commencé à préempter et nous allons poursuivre. Nous avons une ligne budgétaire pour cela. Il faut un certain temps pour changer. La préemption est un des outils pour changer le commerce de cette ville. Cela fait partie de nos politiques commerciales et des engagements que nous tenons. C'est donc tout à fait logique. Cela va dans la continuité de notre politique commerciale et de notre politique en général.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Vous vouliez peut-être faire une explication de vote ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Je voudrais rajouter un élément si c'est possible. Me le permettez-vous ? Madame Bocabeille, je ne m'adresse pas à vous. Vous n'avez pas été maire depuis 1995. Nous sommes d'accord. Je m'adresse à M. Laurent. Rassurez-vous, madame Bocabeille, vous faites du bon travail. Je suis d'accord, il faut préempter. C'est ce que disent les opposants depuis plusieurs années, Mme Chiboub peut en attester. Depuis plusieurs années, les opposants le réclament à M. Laurent, mais pas à vous, madame Bocabeille. Je voulais apporter cette précision.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je vous répondrai une seule chose. Vous le réclamez, nous le faisons. Et si nous nous rejoignons pour définir des objectifs ? Comme je vous l'ai dit tout à l'heure, nous avons engagé des contacts pour qu'il y ait un outil de portage foncier et un intervenant pour nous accompagner, la Ville n'ayant pas les capacités en interne pour porter, gérer et prospecter. À notre sens, en l'état actuel, cela suppose de bâtir un partenariat. C'est ce qui va être fait. C'est ce que nous commençons en engageant des préemptions. Nous nous sommes ainsi rendu compte qu'il valait mieux qu'il y ait un cahier des charges pour qu'il n'y ait pas des commerçants, accompagnés éventuellement de conseils, qui viennent reprocher au Maire ou à l'Adjoint de mener ces préemptions à la tête du client. En effet, c'est quand il y a des opportunités de ventes et de cessions, en fonction des projets qui sont faits, que l'on peut décider de préempter. Jusqu'à présent, on pensait que la menace de la préemption suffisait. À l'évidence, non. Mais, avec ceux qui nous disaient d'aller plus vite, vous avez contribué à nous faire avancer. Cela fait partie aussi des choses que nous avons indiquées dans notre programme. C'est ce que nous mettons donc en œuvre, expérience et réflexion faites.

À partir d'éléments de diagnostic, il va donc falloir définir des priorités et des axes d'intervention. Je ne dirais pas que vous avez un train d'avance. Je vous ai en effet précisé les choses. Cela va intervenir. Il faut pour cela bénéficier d'un regard extérieur. Nous en reparlerons. Vous étiez dans l'attente, vous ne l'êtes plus, Mme Bocabeille le fait. Je mets aux voix ce rapport.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-076. ACQUISITION DU DERNIER LOT DU SECTEUR VERDUN-PONTICELLI ET LANCEMENT DU PROJET POUR UN NOUVEL ESPACE VERT

Frédéric RAYMOND, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à l'aménagement, à l'urbanisme, aux transports et mobilités, au stationnement, à la voirie, à l'assainissement, à la propreté, aux espaces verts, aux établissements recevant du public (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Je vais décevoir M. Zinciroglu : nous n'avons pas agi par préemption, mais par négociation sur cette opération. Cette opération remonte à 2005 et se termine par l'achat d'un dernier lot de copropriété. Si cette délibération est votée aujourd'hui, s'il y a accord sur le prix et la chose, la Ville deviendrait propriétaire de ce dernier lot. Cette affaire serait ainsi conclue ce soir. Quelle est cette affaire ? Il s'agit de plusieurs lots de copropriété constitués de deux appartements, comprenant un petit appartement, des caves et des lots disséminés. Le prix envisagé en 2013 était estimé à 200 K€. L'estimation des Domaines est aujourd'hui renouvelée à 200 K€. Le prix proposé par écrit par le propriétaire est de 225 K€. il nous paraît convenable d'ajouter les 25 K€ de différence pour compenser la valeur du bien et la remettre à la valeur actuelle malgré l'avis des Domaines. Ce montant reste dans les 10-12 % admissibles supérieurs au prix estimé par les Domaines. L'estimation des Domaines peut en effet être remise en cause. Ce n'est pas une évaluation définitive.

Nous portons un projet politique sur cette acquisition. Une fois acquis, le bien sera démoli et laissera la place à un espace vert dans le cadre d'une concertation avec les riverains et la population afin d'envisager un espace qui convienne au plus grand nombre. Cet espace sera aménagé par du mobilier urbain innovant. Il s'agira d'un lieu où s'exprimeront la culture et les arts urbains. Les citoyens pourront ainsi reconquérir cet espace public qui partait à la dérive depuis quelques années. Je vous propose d'approuver cette délibération qui permettra d'enrichir la ville d'un beau projet.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRAANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant. Étant donné les restrictions de présence que nous nous sommes fixées, Elsa Badoc est absente. Les rapports qu'elle aurait dû vous présenter le seront par Jean-François Delage.

23 heures 20 : départ de Jonathan Hemery.

N° 2021-077. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX PROJETS D'ASSOCIATIONS – EXERCICE 2021

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinien, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

Chaque année, un budget est dédié aux demandes de subventions pour des projets associatifs. Actuellement, deux sessions par an sont organisées avec des calendriers précis durant lesquelles les associations peuvent déposer leur dossier. Un crédit de 15 000 € est dédié aux subventions de fonctionnement et un autre crédit de 10 000 € pour des subventions aux projets.

Après une concertation organisée en début d'année 2021 par la municipalité avec les associations, la municipalité a décidé de proposer le dispositif suivant : la séparation entre les deux types de subvention, fonctionnement et projet, est maintenu et les deux crédits sont fusionnés pour gagner en souplesse et encourager les associations départementales ou nationales avec des antennes au Kremlin-Bicêtre à déposer une demande sur le dispositif de soutien aux projets.

À la suite du vote des subventions de fonctionnement, il reste 12 950 € pour soutenir les projets associatifs à travers les deux sessions de 2021.

Après examen des dossiers pour la première session d'appel à projets de 2021, les associations retenues sont les suivantes :

– L'Agecam (Association de Gestion de l'Espace Culturel André-Malraux) pour un projet proposé intitulé « L'Art pour grandir au Kremlin-Bicêtre », qui s'adresse au jeune public (élèves de grande section de maternelle et de classes de CP, soit environ 10 classes). Ce projet est double : une pratique de la danse en lien avec la compagnie Kokeshi qui présentera sa dernière création à l'ECAM en décembre 2021 ; un volet autour des arts plastiques en lien avec un livre jeunesse et des illustrations d'Émilie Vast. Les ateliers d'initiation à la danse se dérouleront en novembre 2021 et ceux d'arts plastiques entre décembre 2021 et janvier 2022.

– La Compagnie BFF (création et diffusion de spectacles vivant) a été retenue. Son projet est de fêter l'anniversaire des 125 ans du Kremlin-Bicêtre. L'association impliquera des Kremlinois.

– Le CRIDF FSCF est une association qui propose des olympiades au Kremlin-Bicêtre pendant les Jeux Olympiques de Tokyo. Elles se dérouleront du 10 juillet au 27 août 2021, 3 après-midis par semaine, avec de nombreuses animations sportives à l'attention des jeunes de 5 à 11 ans. 20 séances pourront s'intégrer dans le dispositif des animations de cet été. Elles se dérouleront alternativement au parc Pinel et au stade des Esselières.

– La Compagnie les Oiseaux de nuit a été retenue pour un projet consistant à créer un spectacle avec les jeunes des centres de loisirs Mohamed-Megrez et Benoît-Malon sur la thématique de l'écologie durant l'année scolaire 2021-2022. Une autre action parallèlement se fera avec le public des retraités et consistera à organiser des sessions de lectures et d'échanges autour de textes soigneusement choisis par la compagnie.

– Le Monde Solidaire Nouveau a le projet de réhabiliter une école primaire à Bouaflé en Côte-d'Ivoire. Elle a déjà impliqué de jeunes Kremlinois dans ce projet de solidarité internationale et prévoit de continuer à le faire dans les prochains mois.

– Prologin est une association constituée par des étudiants d'Epita qui a un projet, intitulé « Girls Can Code », qui consiste à organiser un stage d'une semaine, du 23 au 28 août 2021, dans les locaux d'Epita au Kremlin-Bicêtre afin de promouvoir l'informatique auprès de jeunes collégiennes et lycéennes pour faciliter l'orientation de ces jeunes filles.

– L'association Si les classiques m'étaient contés a été retenue. Elle a pour objectif de faire connaître et aimer des textes et des auteurs qui forment le fond de la culture française, européenne et mondiale. Leur projet consiste à s'équiper de petit matériel pour améliorer les exposés donnés par l'association. Elle est déjà intervenue en 2020 au Club Lacroix et proposera deux exposés durant l'été 2021.

– L'association Transmu a pour projet d'apporter un soutien aux parents pour assurer le rôle d'éducateurs en particulier par rapport aux médias (télévision, internet, smartphones, réseaux sociaux, etc.). L'association animera des ateliers et des rencontres sous forme de débats. Le collègue Jean-Perrin s'est montré intéressé et favorable pour accueillir l'association dans son établissement.

– L'association Voix et Spectacle a été retenue pour son projet, réalisé tout au long de l'année, d'ateliers de chants collectifs et individuels avec des personnes de 15 à plus de 85 ans. Il s'agit de présenter un spectacle de fin d'année joué dans l'auditorium Lounès-Matoub. Cette année, l'association a créé un premier spectacle qui, dans le contexte du Covid, a rassemblé seulement une dizaine de personnes. Le spectacle est intitulé *De la Belle Époque à la Libération*.

En fin de présentation de la délibération, vous disposez d'un tableau récapitulatif : Agecam recevra une subvention de 1 200 € ; la Compagnie BFF, 450 € ; le CRIDF FSCF, 1 000 € ; Les Oiseaux de Nuit, 800 € ; Monde Solidaire Nouveau, 800 € ; Prologin, 800 € ; Si les classiques m'étaient contés, 350 € ; Transmu, 1 000 € ; Voix et Spectacle, 400 €.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Anissa AZZOUG, Maire-Adjointe, chargée des questions relatives à la culture, à l'histoire de la ville, à la laïcité, à l'émancipation, aux droits des femmes, au numérique, à la coopération (Groupe des Élus Socialistes)

Chers collègues, mesdames, messieurs, je voulais seulement intervenir pour dire que j'ai eu l'opportunité et la chance de rencontrer ces associations qui m'ont présenté leurs projets, à moi et à d'autres élus. Je voulais souligner que ces associations œuvrent quotidiennement pour démocratiser la culture, le numérique et les thématiques qu'elles font apparaître dans les projets qui nous ont été présentés. Elles ont aussi la volonté de travailler de pair avec les Kremlinois, au service des Kremlinois et dans le cadre des événements qui sont organisés par la Ville. Il est utile et nécessaire de voter cette délibération à l'unanimité.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-078. CREATION DU CONSEIL CONSULTATIF DE LA VIE ASSOCIATIVE ET APPROBATION DE LA CHARTE DE FONCTIONNEMENT

Jean-François DELAGE, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la démocratie, la citoyenneté, la coordination des conseils de quartiers, au référendum kremlinois, au comité éthique, à l'éducation populaire, aux affaires générales, aux services publics (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La municipalité a souhaité créer un Conseil Consultatif de la Vie Associative (CCVA), une instance de dialogue, de réflexion et d'échange entre les associations kremlinoises et la Ville. Cela rejoint ce qui a déjà été entamé, ainsi que je l'expliquais dans la délibération précédente. En effet, c'est dans le cadre d'une concertation qu'a été menée la réorganisation des attributions de subventions dans la ville. Cette instance servira à renforcer la place des associations dans la vie démocratique locale et, ainsi, à mieux répondre à leurs attentes et besoins.

Le Conseil Consultatif de la Vie Associative est composé de 10 associations kremlinoises volontaires et désignées par un tirage au sort qui s'est déroulé le 2 avril 2021, en distanciel en raison de la crise sanitaire qui perdurait alors. Un premier échange avec les associations a eu lieu le 4 mai 2021 permettant notamment d'élaborer un projet de charte définissant les objectifs et le rôle de cette instance. Il est proposé au Conseil Municipal d'adopter la création de ce Conseil Consultatif de la Vie Associative, ainsi que le projet de charte annexé à cette délibération. Il me semble essentiel de rappeler que l'article 1 de cette charte indique que ce CCVA est une instance de dialogue, de réflexion et d'échange entre les associations et la municipalité. Il sert à renforcer la place des associations dans la vie démocratique locale au service de l'intérêt général et, ainsi, à mieux répondre à leurs attentes et besoins.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Jean-Philippe EDET, Maire-Adjoint chargé des questions relatives à la petite enfance, à la PMI, à la parentalité, à la vie du quartier Les Coquettes-Les Plantes (non-inscrit)

Monsieur le Maire, chers collègues, quelle que puisse être notre couleur politique, les élus que nous sommes, de même que nombre de nos concitoyens, ont été interpellés par l'abstention record enregistrée à l'occasion des élections régionales et départementales. Cette abstention massive est le reflet des défis complexes auxquels est confronté notre système démocratique. Notre collectivité, par les moyens qui sont les siens, se doit de répondre à cette crise. Nous devons relever ce défi en pensant des solutions nouvelles, en expérimentant, même au risque de nous tromper, car il est nécessaire de redonner vigueur à notre démocratie et cela à tous les niveaux.

Les associations sont depuis toujours, dans les villes, des moteurs de la vie publique. Elles favorisent les passerelles entre citoyens, institutions publiques et vie politique. D'ailleurs, au sein de ce Conseil Municipal, le parcours de certains d'entre nous en est l'illustration. Ce nouvel outil dont se dote la Ville vise à soutenir le développement des associations kremlinoises, comme cela a été exprimé, mais aussi à encourager l'engagement bénévole.

Ce Conseil participe ainsi pleinement aux actions mises en place par la majorité pour revitaliser la démocratie locale et susciter chez les citoyens l'envie de s'impliquer dans la vie de la cité. Par ailleurs, c'est l'occasion de saluer, et de s'en féliciter, le travail et la richesse de nos associations qui animent la ville du Kremlin-Bicêtre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'espère qu'Elsa Badoc a pu entendre ton propos. Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 0

Abstention : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-079. ATTRIBUTION COMPLEMENTAIRE ET DEFINITIVE DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS SPORTIVES POUR L'EXERCICE 2021

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

Chers collègues, il s'agit de confirmer l'engagement que nous avons pris lors du Conseil Municipal du 15 avril 2021 quand nous avons voté la première part de 70 % des subventions annuelles aux clubs sportifs et à l'association ADASE qui est aussi une association culturelle. Un choix fort a été fait de maintenir les subventions et de les augmenter pour deux associations, étant donné leurs difficultés liées notamment à la crise sanitaire que nous connaissons. Il s'agit maintenant de voter les 30 % restants dans l'attribution de ces subventions. Vous disposez des montants dans la délibération. Je vous remercie d'adopter cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Ainsi que Jérôme Giblin l'a souligné, chacun a remarqué que l'une des clauses consistant à ajuster les 30 % de soldes de la subvention aux services faits ou non faits n'a pas été mise en œuvre en raison de la crise sanitaire. Les associations devaient produire des activités, mais la municipalité a considéré que, dans ce contexte, nous n'avions pas à rendre plus compliquée encore la vie des associations qui doivent gérer la crise liée au Covid. Nous attribuons donc intégralement la subvention, comme si le service était fait. C'est à titre exceptionnel en raison de la crise liée au Covid.

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (*Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre*)

J'ajoute que cela va permettre à nombre d'associations de procéder à des remboursements de cotisations qui n'ont pas pu donner lieu à des activités normales en raison des trois confinements que nous avons subis. Par exemple, pour le CSAKB, c'est à hauteur de 80 % dans certaines sections. Cela permet aussi de proposer aux adhérents des cotisations futures fort réduites. Une très grande partie de ces subventions sera reversée notamment aux adhérents kremlinois.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres remarques ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-080. GARANTIE D'EMPRUNT D'UN MONTANT TOTAL DE 987 289 € CONTRACTÉ AUPRES DE LA CAISSE DES DEPOTS ET CONSIGNATIONS PAR SA HLM LOGIREP

Christine MUSEUX, Maire-Adjointe chargée des questions relatives au logement, à l'habitat et à la politique de la ville (Groupe Le Kremlin-Bicêtre en Commun)

La Ville est sollicitée par SA HLM LOGIREP pour l'opération d'acquisition en VEFA de 8 logements collectifs familiaux, situés 13 à 17 rue Pasteur au Kremlin-Bicêtre. Par conséquent, SA HLM LOGIREP sollicite la Ville du Kremlin-Bicêtre pour obtenir une garantie d'emprunt relative au programme d'acquisition de 8 logements collectifs familiaux. Je vous propose d'apporter la garantie de la commune à hauteur de 100 % au prêt d'un montant total de 987 289 € contracté par SA HLM LOGIREP auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-081. RESSOURCES HUMAINES — REFORTE DU REGIME INDEMNITAIRE DES AGENTS DE LA VILLE

Jean-Luc LAURENT, Maire

En étant qu'élus locaux, vous connaissez les différentes primes dans la fonction publique qui ont été instituées en fonction des suggestions, des contraintes liées au travail, mais aussi de discussions salariales au niveau national avec les représentants du personnel pour améliorer quelque peu les choses étant donné le gel du point d'indice de la fonction publique depuis des années. Dans l'ensemble du système des primes et indemnités diverses applicables à la fonction publique territoriale depuis une vingtaine d'années, il a été prévu de procéder à une refonte du régime indemnitaire. Puisque c'est à la main du Conseil Municipal et de la municipalité, cette refonte va aboutir au Kremlin-Bicêtre à une amélioration de la fiche de paie. Au moment du vote du budget, la municipalité a proposé d'augmenter de 500 000 € l'enveloppe prévue dévolue aux primes. Cela se traduira très concrètement par une amélioration du pouvoir d'achat.

Le dispositif du nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel, dit RIFSEEP, met en place quatre objectifs :

- instaurer la transparence dans l'attribution du régime indemnitaire afin que les agents, dans des situations statutaires et hiérarchiques comparables, justifiant globalement d'une manière de servir similaire, soient traités équitablement dans le cadre des attributions individuelles ;
- assurer l'homogénéité du régime indemnitaire pour les agents qui exercent des fonctions comparables, indépendamment de leur grade ;
- renforcer la reconnaissance de l'efficacité dans la réalisation des missions confiées ou demandées aux agents qui ont le souci d'accomplir leurs missions avec dynamisme, compétence et professionnalisme ;
- construire un outil managérial à disposition de l'encadrement pour mieux valoriser l'engagement professionnel des agents.

La refonte du régime indemnitaire va aboutir ainsi à :

- revaloriser les fonctions exercées au quotidien ;
- assurer une reconnaissance du mérite des agents de la façon la plus objective possible sur la base de critères préalablement définis au cours de l'entretien professionnel annuel ;
- accompagner les parcours professionnels des agents et favoriser leur mobilité ;
- simplifier l'architecture du régime indemnitaire pour la rendre plus cohérente et plus transparente.

Un certain nombre de dispositions législatives réglementaires ont été prises pour la mise en œuvre de ce nouveau régime indemnitaire qui connaît une refonte :

- la création d'une attribution de la part fonctions au travers de l'IFSE, sur les niveaux de fonctions, en proposant des montants maximums qui pourront être appliqués à chacun des niveaux ;
- la mise en œuvre du CIA, part d'engagement individuel, sur des montants maximums de cette part, avec des marges de variation permises dans la limite de ces maximums.

Un dialogue social important a été mis en œuvre au niveau interne à la Mairie du Kremlin-Bicêtre. Plusieurs réunions bilatérales avec les représentants du personnel et deux Comités Techniques ont abouti à émettre un avis favorable à la majorité : avis favorable des représentants de la municipalité et du collège des représentants du personnel avec 2 voix pour (représentants de Force Ouvrière) et 4 voix contre (représentants de la CGT).

Sur la base de cet avis, je vous propose d'adopter la délibération annexée à ce rapport qui précise l'ensemble des éléments de cette refonte du régime indemnitaire. Y a-t-il des demandes d'intervention ?

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Ce décret du 20 mai 2014 a pour ambition d'améliorer et de mettre en œuvre un système qui soit lisible, équitable et dynamique. L'objectif est plutôt bon. Toutefois, il y a aussi l'application qui en sera faite au sein de la municipalité. Pour tout vous dire, les décisions prises ces derniers mois en matière de recrutement et de réorganisation des services ne nous rassurent pas. Il y a des rumeurs sur des recrutements de militants ou, pour être plus concret, de personnes qui étaient présentes sur votre liste du 1^{er} tour et qui peuvent finir, entre autres, à la tête d'une direction. Tout cela n'est pas bon pour notre Ville et vis-à-vis de l'ensemble du personnel communal. Cela ne reflète pas une bonne image de gestion, d'équité et ne provoquera probablement aucun dynamisme. Cette Ville doit être gérée sérieusement et non comme une association ou une entreprise familiale. Il faut être exemplaire. Nous espérons vivement que c'est en ce sens que vous appliquerez cette refonte du régime indemnitaire des agents de la Ville, même si nous en doutons. Nous ne remettons pas en cause le décret, mais l'application que vous en ferez.

Cette refonte ne doit pas provoquer non plus de baisse salariale injustifiée, notamment des agents de la Ville dont les rémunérations sont les plus faibles. Vous devez aussi en urgence prendre en compte le parcours professionnel de tous les agents de la Ville, notamment en termes de formation professionnelle. Une politique du progrès de chaque agent doit être suivie minutieusement car c'est ainsi que vous atteindrez certains objectifs importants du décret, à savoir faire évoluer les agents et les faire monter en compétences. Tout cela doit s'accompagner d'une évaluation objective à chaque fin d'année pour fixer des primes selon chaque cas et chaque agent de façon équitable et juste. Au vu de tous nos doutes sur ces applications, nous nous abstenons sur cette délibération.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ?

Jérôme GIBLIN, Maire-Adjoint chargé des questions relatives aux sports, aux loisirs, au temps libre, aux retraités et personnes âgées, aux anciens combattants, correspondant défense, à la vie du quartier Les Martinets-Le Fort (Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre)

Depuis le début de la crise économique et sociale il y a 45 ans, nous avons vu globalement les inégalités de revenus et, encore plus, de patrimoines grandir dans notre pays. Quand la gauche a été au pouvoir, il y a eu parfois une réduction, mais trop faible, de ces inégalités. Il y a donc eu globalement un accroissement de ces inégalités. Lors d'un précédent Conseil Municipal, j'avais déjà fait référence au Front Populaire. Je vais reprendre cette référence. À l'époque, en 1936, les salaires les plus faibles ont été augmentés de 15 % et les salaires moyens et plus élevés de 7 %. Serait-il possible de préciser cette répartition pour les différentes catégories, sans entrer dans le détail étant donné le grand nombre de statuts différents ?

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il d'autres demandes d'intervention ? Non. À M. Zinciroglu, je dirais qu'un travail approfondi a été réalisé par les représentants du personnel. Ce travail va aboutir à la mise en place d'une pré-commission de type pré-CAP pour assurer les éléments de transparence et ce dans le respect des décisions prises par l'autorité territoriale, conformément au statut. Cela permettra de connaître des situations globales, objectives. Cela permettra aussi aux représentants du personnel d'attirer l'attention sur des demandes ou des suggestions. C'est le même dispositif que celui que j'ai mis en place, en termes de pré-CAP, pour l'avancement et la promotion. À chaque fois, il y a une discussion avec les représentants du personnel. Cela suppose des règles de discrétion sur les situations individuelles qui sont abordées. Il convient pour cela d'agir selon des règles partagées afin que ces pré-CAP fonctionnent correctement.

Par ailleurs, il a été mis en place une commission d'arbitrage, placée sous l'autorité du Directeur Général des Services de la Ville. Cette commission rassemble les directeurs afin d'harmoniser les notations. Cela existe d'ores et déjà. J'ai tenu à le faire. Nul n'ignore que, d'un encadrant à un autre, N + 1 ou N + 2, les évaluations peuvent être parfois différentes, marquées par davantage de mansuétude, de rigueur ou d'exigence. Il convient donc que, d'une direction à une autre, d'un service à un autre, il y ait une instance d'harmonisation susceptible de faire l'objet de recours devant cette commission, présidée par le Directeur Général des Services et par le Maire. En tant qu'autorité territoriale, le Maire arrête en effet la décision concernant l'évaluation. C'est ce que l'on appelait auparavant la notation. Il doit donc y avoir de la rigueur tout en veillant à l'équité. C'est ce que permettent de garantir les dispositifs de commission d'arbitrage, d'appel, l'équivalent d'une pré-commission de type CAP que nous avons mise en place.

Je n'ai pas compris les propos que vous avez tenus ensuite, monsieur Zinciroglu. Certes, tout est possible en politique, mais vous avez parlé de recrutements familiaux. Je ne suis pas concerné. Aucun membre de ma famille ne travaille à la Ville.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Rassurez-vous, monsieur le Maire, je n'ai pas parlé de famille.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai entendu « familiaux ».

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Vous pourrez revoir la vidéo du Conseil Municipal. Je n'ai pas parlé de famille. Peut-être pouvez-vous comprendre qu'il s'agit de famille politique. C'est autre chose.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Les recrutements sont faits sur des bases statutaires. Vous en êtes la preuve vivante. On peut travailler dans une collectivité locale et faire ensuite de la politique. Peut-être étiez-vous même déjà engagé politiquement quand vous travailliez à la Ville. Je ne le sais pas et je ne veux pas le savoir. Voyez-vous ce que je veux dire ? Cela n'a pas d'importance pour moi. Chacun est un citoyen libre de ses choix. Mais l'un ne va pas en opposition avec l'autre. Quelqu'un qui travaille à la Ville a le devoir de travailler dans le cadre de la fiche du poste pour lequel il a été recruté. En dehors de cela, il est citoyen. Il n'y a aucune velléité de notre part d'avoir une appréciation autre que professionnelle.

Il y a une appréciation professionnelle et j'y tiens. J'ai même été contraint de faire les évaluations de 2019 alors que je n'étais alors pas Maire, mais il fallait bien que quelqu'un s'y attelle puisque mon prédécesseur ne les avait pas réalisées.

Si je ne les faisais pas à mon tour, l'évaluation pour les régimes indemnitaires dont on parle aujourd'hui n'aurait pas pu intervenir et les agents auraient été pénalisés. J'ai fait le travail, j'ai évalué, je me suis renseigné. Il était difficile pour moi de procéder aux évaluations de 2019. Chacun pourra le comprendre.

Il convient donc de faire preuve de rigueur et de rectitude. Les recrutements sont réalisés sur une base professionnelle avec une attente d'un travail bien fait. Le RIFSEEP va permettre de valoriser les compétences, les tâches, l'implication et la manière de travailler. C'est une réponse volontaire permettant de rémunérer éventuellement un travail supplémentaire. Cela permet aussi d'intégrer le présentisme, non pas pour pénaliser ceux qui ont des congés de maladie ou des accidents de travail. Mais quand des personnes sont absentes pendant quelques jours, il est impossible de recruter, ce qui signifie que le travail est réalisé par d'autres. Sans pénaliser ceux qui sont absents, on pourrait valoriser ceux qui sont présents et qui ont un surcroît de travail pour assurer la bonne marche des services publics locaux. Le régime indemnitaire, dans cette refonte telle qu'elle est proposée, va le permettre au travers du RIFSEEP en ce qui concerne l'IFSE et le CIA.

Concernant la répartition, les éléments demandés par Jérôme Giblin ont été présentés en commission technique et en Comité Technique. Il existe une grille des maximums autorisés, conformément au texte et au décret, qui permettra d'affecter et d'attribuer le régime indemnitaire selon le grade et la fonction. J'insiste sur le fait que, dans la fonction publique, on est titulaire de son grade mais pas de sa fonction. Par ailleurs, un fonctionnaire de catégorie C peut être investi d'une fonction d'encadrement. Il est donc normal que la personne qui encadre, ayant le même grade, soit un peu plus indemnisé au niveau du RIFSEEP que quelqu'un qui n'a pas de personnes à encadrer. Je préfère aller dans cette direction plutôt que d'avoir recours à des heures supplémentaires pour compenser des sujétions. Avec le RIFSEEP, cela se fera sur une base équitable pour tous selon une grille présentée au Comité Technique. Selon les grades, les catégories (A, B, C) et les emplois fonctionnels, il y a en effet une refonte du régime indemnitaire qui tient compte également des sujétions. Ceux qui travaillent à la Direction Générale — certains sont présents derrière moi ce soir — ont une prime de fonction. C'est normal. En effet, ils ne bénéficient pas d'heures supplémentaires, mais, en l'occurrence, ils ne comptent pas les heures supplémentaires et les heures qu'ils passent au travail. Il est donc normal que ce soit intégré au niveau du RIFSEEP, conformément au régime prévu par les décrets et le statut. Rien de plus, rien de moins. Je me dois de dire que tout le monde ne recevra évidemment pas le même montant. Mais, à travail égal, chacun recevra davantage que la situation qu'il connaît aujourd'hui.

Pour que les choses soient bien claires et nettes, les décisions feront l'objet d'un arrêté individuel qui sera notifié à l'agent. Cela lui permettra de contester éventuellement cet arrêté auprès de l'autorité territoriale qui pourra, le cas échéant, revoir son jugement ou son appréciation en lien avec la Direction Générale. C'est ainsi que les choses doivent fonctionner. C'est ainsi que je veux que cela fonctionne, avec rigueur et rectitude, dans le respect des agents, des fonctions, des grades, de l'implication dans le travail et de la manière de servir. Des primes seront refondues, d'autres vont demeurer parce que le décret a prévu que ce soit distinct. Tous ces éléments sont d'ailleurs précisés dans les articles du texte.

Je précise que la catégorie d'agents de la filière de la police municipale bénéficie d'un régime dérogatoire à ce titre. En effet, le décret concernant le régime indemnitaire pour ce statut n'a pas été publié. Il en est de même pour les assistantes maternelles pour lesquelles il s'agit d'un régime qui nécessite de revoir les choses afin d'être plus juste demain que ce n'est le cas aujourd'hui. Ce sont les éléments que je peux apporter.

Ce travail a beaucoup mobilisé le Comité Technique. Je remercie les élus de la municipalité qui ont pris la mesure des choses. Nous avons l'opportunité d'améliorer la fiche de paie des salariés de la Ville. Me concernant, j'aurais préféré que cela se fasse par le point d'indice. L'État en a décidé autrement. Mais nous disposons de cet outil. Ne boudons pas la possibilité qui nous est offerte d'améliorer la fiche de paie des agents de la Ville dans un cadre juste et équitable en fonction de l'évaluation, de la manière de servir et moins du grade que des tâches exercées et des sujétions accomplies. Y a-t-il des explications de vote ou des demandes complémentaires ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 21 (M. LAURENT, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOU, M. HASSIN, Mme BADO, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABELLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. HEMERY, Mme DEFRANCE,)

Contre : 0

Abstention : 8 (M. BOUFRAINE, M. GIBLIN, M. KHIAR, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Je prends note de l'abstention des élus du Groupe Écologistes et Citoyens du Kremlin-Bicêtre. C'est une novation du point de vue de la solidarité de gestion.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce sont les règles de vie d'une majorité. Je suis sûr que c'est ce que vous vivez aussi dans l'opposition, monsieur le Président de Groupe.

Lionel ZINCIROGLU (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

En l'occurrence, il s'agissait d'une remarque de M. Ruggieri. Je peux répondre. Nous avons aussi cette règle dans notre Groupe, mais il y a aussi une liberté de choix de vote que nous essayons de faire vivre.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Dans une municipalité, cela n'existe pas tout à fait. J'ignore si vous serez Maire un jour ici ou ailleurs, mais vous aurez sans doute à expérimenter ce genre de réalité de droits et de devoirs qui s'exercent dans une majorité. J'ai connu cela et j'ai toujours voté le budget, monsieur Ruggieri.

Jean-Pierre RUGGIERI (Groupe Ensemble Changeons Le KB)

Intervention hors micro.

Jean-Luc LAURENT, Maire

J'ai toujours respecté la parole donnée, davantage que vous, d'ailleurs, lorsque vous étiez engagé dans certaines autres organisations.

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-082. CENTRE DE VACCINATION : TAUX HORAIRE VACATIONS PERSONNEL INFIRMIER RETRAITE, SANS ACTIVITE, SALARIE OU FONCTIONNAIRE

Jean-Luc LAURENT, Maire

Ce rapport concerne le centre de vaccination et le taux horaire des vacations du personnel infirmier retraité, sans activité, salarié ou fonctionnaire. Il s'agit d'harmoniser les choses avec la mise en place de tarifs. Ceux-ci ont été examinés en lien avec l'ARS. Il n'est pas utile que je fasse la lecture de ce rapport technique. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRAANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-083. RESSOURCES HUMAINES — AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE CONTRAT D'UN CHARGE DE PROJETS CULTURELS (F/H)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il s'agit d'un contrat avec date d'effet au 1^{er} juillet prochain jusqu'au 30 juin 2024. Il s'agit du recrutement d'un chargé de projets culturels au sein de la Direction Culture, Éducation, Temps Libre. Ce poste a déjà été créé. Il convient de le renouveler. Je le précise. Il faut une nouvelle délibération pour cela. Y a-t-il des questions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-084. RESSOURCES HUMAINES — AUTORISATION DONNEE AU MAIRE POUR SIGNER LE CONTRAT D'UN CHARGE DE MISSION ÉNERGIES, FLUIDES (F/H)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Nous avons décidé de procéder au recrutement d'un chargé de mission « énergies, fluides » au sein de la Direction des Services Techniques. Il s'agit de mener une politique de maîtrise de l'énergie et de développement des énergies renouvelables en lien avec l'état de notre patrimoine et de nos bâtiments. Il y a la possibilité de recruter un ingénieur contractuel de catégorie A chargé de mission « énergies, fluides » à compter du 1^{er} juillet 2021. Le profil doit permettre de recruter une personne ayant une expérience confirmée. Je vous propose de valider la création de ce contrat. Y a-t-il des interventions ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 24 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOCC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE)

Contre : 5 (M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté. Nous passons au rapport suivant.

N° 2021-085. AUTORISATION DE SORTIE DE L'INVENTAIRE MUNICIPAL DE TROIS VEHICULES

Catherine FOURCADE, Maire-Adjointe chargée des questions relatives aux finances, au patrimoine et à la commande publique (Groupe des Élus Socialistes)

Monsieur le Maire, chers collègues, mesdames et messieurs, il s'agit de sortir trois véhicules anciens de l'inventaire afin de respecter le décret prévoyant de sortir de l'inventaire les véhicules de Crit'Air 4 et 5. Il s'agit ainsi d'améliorer notre flotte de véhicules en les remplaçant par des véhicules non polluants.

Jean-Luc LAURENT, Maire

Y a-t-il des demandes d'intervention ? Non. Je mets aux voix.

Résultat du vote

Votants : 29

Pour : 29 (M. LAURENT, M. BOUFRAINE, M. DELAGE, Mme FOURCADE, M. TAPA, Mme GESTIN, M. GIBLIN, Mme MUSEUX, Mme AZZOUG, M. HASSIN, Mme BADOUC, Mme ÉTIENNE, M. RAYMOND, Mme BOCABEILLE, M. EDET, Mme BASSEZ, Mme BRICOUT, Mme COURDY, Mme THIAM, M. CHIAKH, M. TRAORÉ, M. KHIAR, M. HEMERY, Mme DEFRANCE, M. RUGGIERI, Mme CHIBOUB, Mme COUTO, Mme EL KRETE, M. ZINCIROGLU)

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prennent pas part au vote : 0

Absents : 6 (M. BANBUCK, M. NICOLLE, Mme MANAUT, Mme HARTMANN, M. BELAÏNOUSSI, Mme ALESSANDRINI)

Jean-Luc LAURENT, Maire

Le rapport est adopté à l'unanimité. Nous passons au rapport suivant.

COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE, EN VERTU DE L'ARTICLE L 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES
--

Jean-Luc LAURENT, Maire

Il reste à vous demander de prendre acte des affaires que j'ai pu régler depuis la réunion dernière du Conseil Municipal du 27 mai 2021 en application de l'article 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales. Vous avez pu constater que 20 décisions ont été prises. J'imagine que, s'il y a eu des questions, elles ont été abordées en réunion de la Commission Finances. Y a-t-il des questions ? Non. Le Conseil Municipal prend donc acte.

Je vous donne rendez-vous pour la prochaine séance du Conseil Municipal le 16 septembre 2021.

Jean-Luc LAURENT, Maire, lève la séance à 00 heure 10.